



Bruxelles, le 17 octobre 2016
(OR. en)

13026/16

CFSP/PESC 796
PE 99
COPS 292

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12898/16
Objet:	Rapport PESC - Nos priorités en 2016

Les délégations trouveront en annexe le document intitulé "Rapport PESC - Nos priorités en 2016", qui a été approuvé par le Conseil le 17 octobre 2016.

Rapport PESC - Nos priorités en 2016**Introduction**

La haute représentante a présenté au Conseil européen de juin 2016 une stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité. Le second semestre de 2016 est consacré au suivi et à la mise en œuvre dans les domaines prioritaires recensés dans la stratégie globale de l'UE, à savoir le renforcement de la résilience et une approche intégrée des conflits et des crises, la sécurité et la défense, et le renforcement du lien entre la politique intérieure et la politique extérieure, la question des migrations et la lutte contre le terrorisme se voyant accorder l'attention voulue. Les travaux de mise en œuvre de la stratégie se déroulent en octobre 2016 sur la base d'une feuille de route de la HR/VP pour la mise en œuvre et de conclusions du Conseil. Il est également procédé à une intensification des efforts en matière de communication et de diplomatie publique à l'intention des citoyens de l'UE et des publics des pays tiers, et des efforts visant à accroître la capacité du public à faire face à la désinformation exercée par de tierces parties ainsi qu'aux messages anti-UE.

En 2016, la PESC vise avant tout à poursuivre la recherche de solutions aux crises aiguës survenues dans le voisinage de l'UE, tout en protégeant et défendant les droits de l'homme, ainsi qu'à instaurer et renforcer la paix et la stabilité dans le monde, également dans le cadre de missions et d'opérations PSDC. À l'Est, la violation du droit international par la Russie et la déstabilisation de l'Ukraine, qui viennent s'ajouter à des conflits qui perdurent dans l'ensemble de la région de la mer Noire, remettent en cause les fondements de l'ordre de sécurité européen. Au Sud, les efforts continueront de viser essentiellement à mettre fin au conflit en Syrie. Outre le fait qu'elle accroît l'instabilité et l'insécurité au niveau régional, la crise en Syrie a un impact sur l'UE au plan intérieur - en termes à la fois de risque sécuritaire majeur et de déplacements de populations en quête de sécurité.

Par ailleurs, l'UE s'emploiera surtout à donner suite aux évolutions positives, comme en Iran, pays vis-à-vis duquel elle poursuivra ses efforts de mise en œuvre du plan d'action global commun et renouvellera ses relations bilatérales. Parmi les autres priorités figure notamment la poursuite de l'action menée par l'UE en Libye. Faisant fond sur le rôle actif qu'elle joue en Afrique, l'UE continuera de renforcer la paix et la résilience, notamment dans le cadre de missions et d'opérations PSDC. Elle continuera aussi à mettre en place des partenariats de travail en Asie centrale et du Sud-Est, ainsi qu'à approfondir l'indispensable relation transatlantique. La conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, qui s'est tenue en octobre 2016, a constitué une importante occasion d'œuvrer en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité. L'UE continuera de travailler avec les Nations unies, consciente de l'importance que revêt un système international reposant sur le multilatéralisme.

Afin de tenir compte de l'approche globale, le présent rapport fait mention, le cas échéant, de politiques et d'instruments qui ne relèvent pas de la PESC.

DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Voisinage oriental/Partenariat oriental

Un voisinage oriental démocratique, stable et prospère restera une priorité pour l'UE. L'approche de l'UE à l'égard du Partenariat oriental continuera d'être fondée sur les principes approuvés lors du sommet de Riga de 2015 et prévus dans le cadre du réexamen de la politique européenne de voisinage (PEV). L'UE s'efforcera de préserver le caractère inclusif de la coopération multilatérale menée au titre du Partenariat oriental. Lors de la réunion ministérielle du Partenariat oriental tenue en mai 2016, il a été question de la nécessité de poursuivre les réformes dans la région et d'y préserver la stabilité, en vue de la préparation du sommet suivant, qui aura lieu en 2017.

Dans le cadre de ses relations avec la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine, l'UE continuera de mettre l'accent sur la mise en œuvre des différents accords d'association, qui contribueront à orienter les processus de réforme dans ces pays. Les accords d'association avec la Géorgie et la République de Moldavie sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2016; l'accord d'association avec l'Ukraine est actuellement appliqué à titre provisoire.

La libéralisation du régime des visas, déjà en cours avec la République de Moldavie, constituera un signe tangible important des avantages que présente l'association avec l'UE. Au cours du premier semestre de 2016, la Commission a présenté des propositions législatives visant à lever l'obligation de visa pour les citoyens géorgiens et ukrainiens titulaires d'un passeport biométrique, après avoir confirmé que les pays concernés avaient rempli tous les critères prévus dans leur plan d'action respectif pour la libéralisation du régime des visas.

En ce qui concerne ses relations avec les pays partenaires d'Europe orientale (Arménie, Azerbaïdjan et Biélorussie), qui ne cherchent pas à conclure des accords d'association, l'UE élaborera d'autres perspectives intéressantes et mutuellement bénéfiques fondées sur les valeurs communes et les principes fondamentaux de l'UE aux fins de la promotion d'une coopération approfondie et de la mise en œuvre durable de processus de réforme dans lesdits pays partenaires.

La situation économique de l'**Ukraine** s'est stabilisée, en grande partie grâce au soutien de la communauté internationale et de l'UE. Même si un nombre impressionnant de réformes ont été engagées, des efforts demeurent nécessaires pour en assurer la mise en œuvre et les inscrire dans la durée, notamment en ce qui concerne l'État de droit, la lutte contre la corruption et l'instauration d'un environnement propice aux investissements étrangers. L'UE continuera de favoriser le changement institutionnel, la modernisation et la stabilisation en Ukraine par la tenue d'un dialogue politique régulier à haut niveau et la mise en œuvre rapide des programmes relevant de l'instrument européen de voisinage (IEV). La coopération dans le domaine de l'énergie se poursuivra, y compris les négociations relatives à un protocole d'accord pour un partenariat énergétique stratégique. Le sommet annuel UE-Ukraine et la réunion du Conseil d'association, dont la tenue est prévue plus tard dans l'année, seront l'occasion de donner une nouvelle impulsion à l'association politique de l'Ukraine avec l'UE et à son intégration économique dans celle-ci.

L'UE continuera de soutenir les efforts diplomatiques menés dans le cadre du format dit de Normandie et du Groupe de contact trilatéral pour la pleine mise en œuvre des accords de Minsk de 2014 et 2015, et de fournir un appui financier et en nature à la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Elle restera attachée à la politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, qui a également donné lieu à l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la Russie. Elle demeurera ouverte à tous les contacts visant à régler de manière constructive les problèmes commerciaux (y compris les mesures de représailles prises par la Russie contre l'Ukraine), même si les pourparlers trilatéraux UE-Ukraine-Russie sur la mise en œuvre d'un accord de libre-échange approfondi et complet n'ont pas abouti en décembre 2015. Les pourparlers trilatéraux sur le gaz menés dans le cadre du "paquet hiver" se poursuivent.

L'instabilité politique qu'a connue la **République de Moldavie** en 2015 a constitué un obstacle majeur à la réalisation de progrès globaux dans le cadre du programme de réformes. En 2016, bien que fragile, la République de Moldavie a retrouvé la stabilité avec la formation d'un nouveau gouvernement en janvier. L'UE continuera à suivre la situation de près, conformément aux conclusions du Conseil de février 2016, en prêtant surtout attention aux réformes indispensables. L'UE reste prête à aider la Moldavie, notamment sous la forme d'une assistance technique et d'un soutien pour des projets, comme des missions d'évaluation par les pairs et la mise à disposition de conseillers de haut niveau. Elle demeure également résolue à soutenir l'intégrité territoriale de la Moldavie dans les limites de ses frontières reconnues internationalement, ainsi qu'à continuer d'appuyer le processus de règlement de la question de la Transnistrie et les efforts entrepris à cet égard par l'OSCE.

En **Géorgie**, des élections législatives se sont tenues en octobre 2016. L'UE s'est félicitée de ce scrutin, qui s'est déroulé globalement dans l'ordre et le calme. Hormis quelques incidents violents survenus dans les bureaux de vote et à proximité de ceux-ci, la mission d'observation électorale du BIDDH de l'OSCE a estimé dans son évaluation préliminaire que les élections avaient mis en concurrence plusieurs candidats et avaient été bien administrées, et que les libertés fondamentales avaient été respectées. L'UE attend avec intérêt de pouvoir travailler avec le nouveau parlement et le nouveau gouvernement élus démocratiquement une fois que le processus électoral sera achevé, et elle invite tous les représentants élus au nouveau parlement à coopérer dans l'intérêt de la Géorgie. L'UE continuera de soutenir les efforts que déploie la Géorgie pour surmonter les conséquences du conflit dans les régions sécessionnistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, y compris au travers des activités que mènent la mission d'observation EUMM et le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie. L'UE restera fermement attachée à sa politique consistant à soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans les limites de ses frontières reconnues internationalement.

Au centre des relations de l'UE avec l'**Arménie** figure la négociation d'un nouvel accord-cadre qui donnera une impulsion nouvelle à l'intensification de nos relations bilatérales. Par ailleurs, de nouvelles priorités au titre du Partenariat seront fixées d'un commun accord pour remplacer le plan d'action dans le cadre de la PEV, qui est dépassé. À la suite du référendum sur la constitution organisé l'an dernier, il importe pour l'Arménie de mettre en œuvre le nouveau code électoral et toutes les recommandations de l'OSCE et du Conseil de l'Europe bien avant les prochaines élections législatives, qui auront lieu en 2017. L'UE contribuera, en tant que principal donateur, à couvrir l'essentiel de la charge financière liée aux élections législatives à venir.

Le dialogue de l'UE avec l'**Azerbaïdjan** visera à lancer des négociations relatives à un nouvel accord global. La situation en matière de droits de l'homme dans le pays reste préoccupante malgré quelques progrès. L'Azerbaïdjan a un rôle de première importance dans la diversification des sources d'approvisionnement énergétique de l'UE. Une fois qu'il sera achevé, le corridor gazier sud-européen a le potentiel d'accroître la part que représente l'Azerbaïdjan sur le marché énergétique de l'UE et de faire du pays un point de passage pour l'approvisionnement en gaz depuis les rives orientale et méridionale de la mer Caspienne.

L'UE continuera de soutenir les efforts de médiation déployés par les coprésidences du groupe de Minsk de l'OSCE afin de trouver une solution négociée au conflit du Haut-Karabakh.

En février 2016, le Conseil est convenu de lever la plupart des mesures restrictives appliquées à la **Biélorussie**, compte tenu des mesures prises par celle-ci au cours des deux dernières années, lesquelles ont également contribué à l'amélioration de ses relations avec l'UE. Néanmoins, l'UE demeure préoccupée par la situation en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit dans le pays. Condamnant l'application de la peine de mort, l'UE demande instamment à la Biélorussie d'instaurer sans délai un moratoire officiel sur les exécutions à titre de première mesure vers l'abolition de la peine de mort. L'UE et la Biélorussie peuvent à présent développer leurs relations sur une note plus positive et notamment entamer les travaux visant à convenir de priorités communes au titre du Partenariat. L'aide accrue de l'UE sera destinée aux efforts de modernisation de la Biélorussie. L'adoption par la Biélorussie de mesures concrètes pour respecter les libertés fondamentales universelles, l'État de droit et les droits de l'homme demeurera essentielle pour la définition de ses futures relations avec l'UE.

Russie

Le fait que la Russie ait annexé illégalement la Crimée et Sébastopol et qu'elle continue de déstabiliser l'Ukraine continuera d'influer sur ses relations avec l'UE. Conformément aux résultats des travaux du Conseil des affaires étrangères de mars 2016, qui prévoient cinq principes d'action, et aux conclusions du Conseil européen de mars 2015, qui lient la durée des mesures restrictives adoptées à l'encontre de la Russie à la mise en œuvre complète des accords de Minsk, l'Union continuera de suivre sa double approche consistant à conjuguer fermeté et contacts diplomatiques.

Bien que le dialogue et la coopération UE-Russie restent limités en l'absence de règlement du conflit en Ukraine, et ne soient en rien facilités par les actions militaires que la Russie mène en Syrie depuis 2015, l'UE maintiendra les canaux de communication ouverts et coopérera de manière sélective avec la Russie sur les questions qui présentent clairement un intérêt à ses yeux, comme la Syrie, la Libye, le processus de paix au Proche-Orient, l'Afghanistan, l'Iran et les questions internationales. Des programmes de coopération régionale et transnationale sont également en cours.

L'UE continuera également de demander à la Russie d'honorer ses engagements internationaux, en ce qui concerne par exemple le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres pays, l'État de droit et la bonne gouvernance, et l'OMC. Compte tenu de la pression qui continue de s'exercer sur la société civile, de la situation problématique des droits de l'homme et de la limitation de la liberté des médias en Russie, l'Union continuera d'aborder la question des droits de l'homme avec ses interlocuteurs russes, intensifiera le soutien qu'elle apporte à la société civile russe et favorisera davantage les contacts entre personnes. L'UE a pris acte des préoccupations exprimées par le BIDDH de l'OSCE en ce qui concerne les restrictions frappant les libertés fondamentales et les droits politiques, le contrôle strict dont font l'objet les médias et l'emprise de plus en plus forte exercée sur la société civile, ainsi que les lacunes relatives à l'enregistrement des candidats et au cadre légal, qui ont affecté le climat électoral avant la tenue des élections à la Douma. L'UE attend des autorités russes qu'elles mettent tout en œuvre pour répondre à ces préoccupations, sur la base des recommandations du BIDDH. L'UE ne reconnaît pas l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie, ni par conséquent la tenue d'élections dans la péninsule de Crimée. L'UE attend également de tous les États qui sont en mesure d'apporter leur concours à l'enquête et aux poursuites concernant les responsables de la tragédie du vol MH17 qu'ils agissent en ce sens, conformément à la résolution 2166 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Turquie

Comme en 2015, l'UE s'emploiera à consolider et développer un dialogue et une coopération à haut niveau avec la Turquie en tant que pays candidat et partenaire de premier plan sur des questions dépassant le cadre de la crise des migrants et des réfugiés, comme l'atteste l'intensification des contacts à haut niveau avec la Turquie intervenue depuis l'automne 2015 et dans le prolongement des conclusions du Conseil européen d'octobre 2015. S'ils consistaient au départ essentiellement à gérer la crise des migrants et des réfugiés, les contacts ont abouti à la tenue d'un sommet le 29 novembre 2015, lors duquel il a été convenu qu'il était important pour l'UE et la Turquie de coopérer étroitement sur les questions présentant un intérêt majeur pour les deux parties.

L'UE a fermement condamné la tentative de coup d'État qui a eu lieu en Turquie le 15 juillet 2016 et à la suite de laquelle un état d'urgence a été décrété le 21 juillet. Dans les conclusions du Conseil du 18 juillet 2016, l'UE a condamné avec force la tentative de coup d'État, tout en réaffirmant qu'elle soutient pleinement les institutions légitimes du pays, et a appelé de ses vœux un respect absolu de l'ordre constitutionnel turc, soulignant qu'il importe que l'État de droit prime. Elle a insisté sur la nécessité de respecter la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que le droit de toute personne à un procès équitable, dans le plein respect de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le protocole n° 13 relatif à l'abolition de la peine de mort. Compte tenu des développements intervenus, l'UE suivra de très près ces questions, tout en demeurant déterminée à travailler avec une Turquie démocratique, plurielle et stable afin de relever les défis communs.

Le sommet UE-Turquie de novembre 2015 a été l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la coopération avec la Turquie (relance des négociations d'adhésion, accélération de la libéralisation du régime des visas, financement supplémentaire de 3 milliards d'euros au travers de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie et activation du plan d'action commun pour le soutien aux réfugiés et la gestion des migrations). Il a en outre été décidé qu'un dialogue à haut niveau structuré et plus fréquent était essentiel pour concrétiser le potentiel qu'offrent les relations UE-Turquie: sommets réguliers deux fois par an; réunions régulières au titre du dialogue politique, consacrées à un large éventail de questions, au niveau des ministres/de la haute représentante/du commissaire, en plus des réunions régulières du Conseil d'association; discussions et coopération régulières en matière de politique étrangère et de sécurité, y compris concernant la lutte contre le terrorisme, et dialogues à haut niveau sur des questions thématiques fondamentales comme l'économie et l'énergie.

Le sommet a été suivi d'un dialogue politique UE-Turquie à haut niveau tenu à Ankara le 25 janvier 2016. À cette occasion, un programme de travail conjoint d'une durée de six mois a été approuvé. Par ailleurs, ce dialogue politique à haut niveau a permis aux deux parties de procéder à un examen approfondi et cohérent de toutes les questions fondamentales inscrites à leur ordre du jour respectif dans la perspective de futurs sommets UE-Turquie. Le 28 janvier 2016, un dialogue à haut niveau sur l'énergie a eu lieu à Istanbul. Un dialogue économique à haut niveau s'est tenu les 25 et 26 avril 2016 à Ankara et Istanbul. L'UE et la Turquie ont engagé des mesures visant à améliorer et moderniser l'union douanière, et la Commission achève actuellement une analyse d'impact en vue de présenter un projet de directives de négociation au cours du quatrième trimestre de 2016.

L'urgence persistante de la crise des migrants et des réfugiés a amené le président Tusk à préconiser la tenue d'une réunion extraordinaire des chefs d'État ou de gouvernement avec la Turquie. À la suite d'une première réunion tenue le 7 mars 2016, une déclaration commune avec la Turquie, fondée sur le plan d'action UE-Turquie, a été approuvée le 18 mars 2016, qui vise entre autres à démanteler le modèle économique des passeurs et à éliminer l'incitation à chercher à emprunter des itinéraires irréguliers à destination de l'UE, dans le respect du droit de l'UE et du droit international. Conformément aux dernières évaluations qui ont été faites des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration conjointe¹, la très forte diminution du nombre de traversées et de décès depuis l'entrée en vigueur de la déclaration témoigne de l'efficacité de sa mise en œuvre et en particulier de la possibilité de démanteler le modèle économique des passeurs exploitant des migrants et des réfugiés. Bien que l'ampleur des flux migratoires vers la Grèce soit bien moindre qu'avant la déclaration, ces pressions doivent néanmoins faire l'objet d'un suivi attentif. Il importe donc de continuer à suivre la situation et de prendre des mesures préventives. Le renforcement de la communication et de l'échange d'informations entre les autorités turques et leurs homologues de l'UE constituera un facteur important dans la gestion des risques qui se présenteront. Au sein de l'UE, des mesures ont été prises pour protéger les frontières vulnérables. En réponse à la demande de soutien supplémentaire formulée par les autorités bulgares, Frontex a progressivement renforcé sa présence à la frontière que la Bulgarie partage avec la Turquie (ainsi qu'avec la Serbie). La Turquie devrait continuer de s'employer à mettre en œuvre la déclaration conjointe de manière effective et durable. L'UE salue la générosité dont la Turquie fait preuve en accueillant plus de deux millions de réfugiés syriens et en répondant à leurs besoins.

La facilité en faveur des réfugiés en Turquie a été créée en réponse à la nécessité de mettre en place un financement supplémentaire significatif pour soutenir les réfugiés syriens dans le pays. Elle est axée sur l'aide humanitaire, l'éducation, la gestion des migrations, la santé, l'infrastructure municipale et le soutien socio-économique. Elle est désormais pleinement opérationnelle, et l'enveloppe de 3 milliards d'euros prévue au total pour les années 2016 et 2017 a en grande partie été allouée. Afin que l'obligation de visa soit levée pour ses citoyens, la Turquie doit encore remplir sept des soixante-douze critères définis dans la feuille de route pour la libéralisation du régime des visas. Tout en regrettant les déclarations unilatérales faites par la Turquie à ce sujet, qui sont dépourvues d'effets juridiques, l'UE souligne l'importance que revêt la mise en œuvre intégrale et effective tant de l'accord de réadmission que de la feuille de route pour la libéralisation du régime des visas vis-à-vis de l'ensemble des États membres de l'UE, y compris en ce qui concerne la coopération sur les questions relatives à la JAI et l'accès non discriminatoire et sans obligation de visa au territoire turc pour les citoyens de tous les États membres de l'UE.

¹ COM(2016) 634 final, du 28 septembre 2016.

Un dialogue politique à haut niveau s'est tenu le 9 septembre 2016 à Ankara, qui a porté sur les développements relatifs à différents domaines de coopération et notamment sur les développements majeurs en matière de politique étrangère, la lutte contre le terrorisme, les migrations, l'énergie et les relations économiques. L'UE a réaffirmé qu'elle soutenait la population et les institutions démocratiques turques, tout en indiquant clairement que la Turquie doit respecter l'État de droit, protéger la liberté des médias et garantir le droit de toute personne à un procès juste et équitable. Il a également été question de la situation des Kurdes et de la question kurde. L'UE a déclaré qu'il fallait que tous les actes terroristes et de violence cessent et que les armes soient déposées, parallèlement à la mise en œuvre d'un processus politique.

En décembre 2015, l'UE a pris acte de l'intention de la Commission de présenter les documents préparatoires d'un certain nombre de chapitres au cours du premier trimestre de 2016, sans qu'il soit préjugé de la position des États membres. L'UE a également indiqué que la Turquie pouvait accélérer le rythme des négociations d'adhésion en progressant dans le respect des critères fixés, en remplissant les conditions définies dans le cadre de négociation et en honorant ses obligations contractuelles à l'égard de l'Union. L'UE continue d'inviter la Turquie à s'aligner progressivement sur sa politique étrangère et de sécurité commune, conformément au cadre de négociation.

La Turquie doit œuvrer sans ambiguïté en faveur de relations de bon voisinage et du règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies, en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de justice. À cet égard, l'Union exprime une nouvelle fois sa vive préoccupation, et elle demande instamment à la Turquie d'éviter toute forme de menace ou d'action dirigée contre un État membre, ou toute source de friction ou action qui nuise aux relations de bon voisinage et au règlement pacifique des différends. En outre, l'UE insiste à nouveau sur tous les droits souverains dont jouissent les États membres de l'UE, parmi lesquels figurent celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la convention des Nations unies sur le droit de la mer, et souligne également la nécessité de respecter la souveraineté des États membres sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien. La Turquie est instamment invitée à faire preuve de retenue et à respecter la souveraineté de Chypre sur ses eaux territoriales ainsi que les droits souverains dont celle-ci jouit dans sa zone économique exclusive.

Malgré des demandes répétées, la Turquie continue à refuser de remplir l'obligation qui est la sienne d'appliquer à l'égard de l'ensemble des États membres le protocole additionnel à l'accord d'association de manière intégrale et non discriminatoire, ce qui pourrait insuffler un élan important au processus de négociation. En l'absence de progrès sur cette question, l'UE maintiendra les mesures prises en 2006, qui continueront à peser sur l'avancement général des négociations. De plus, la Turquie n'a toujours pas progressé sur la voie de la nécessaire normalisation de ses relations avec la République de Chypre, ce qui est regrettable. L'UE rappelle sa position en ce qui concerne l'adhésion des États membres de l'UE aux organisations internationales.

Prenant acte des développements encourageants intervenus récemment au cours de l'année écoulée, et ainsi que le souligne le cadre de négociation, l'UE attend de la Turquie qu'elle soutienne activement les négociations visant à parvenir à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le respect des principes sur lesquels l'Union est fondée. L'attachement et la contribution concrète de la Turquie à un tel règlement global restent d'une importance cruciale.

Balkans occidentaux

En 2016, l'attention de l'UE se porte principalement sur les facteurs de stabilité politique et de sécurité suivants: poursuivre la médiation contribuant à la normalisation des relations entre le Kosovo² et la Serbie, atténuer les risques que fait peser sur la stabilité le clivage politique au Kosovo et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, favoriser le développement socio-économique de la Bosnie-Herzégovine et le bon fonctionnement de ses institutions, consolider l'orientation européenne de la Serbie et renforcer plus avant le processus de réforme et l'État de droit en Albanie et au Monténégro. L'UE demeure attachée à la perspective européenne des Balkans occidentaux. Dans le cadre du dialogue mené avec les pays concernés des Balkans occidentaux, elle continuera en outre à mettre l'accent sur ses attentes afin d'approfondir encore la coopération sur les questions de politique étrangère ainsi que l'alignement progressif des positions en la matière sur celles de l'UE, notamment en ce qui concerne les questions dans lesquelles des intérêts communs majeurs sont en jeu, par exemple les mesures restrictives.

² Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Le **processus de normalisation entre Belgrade et Pristina** (dialogue mené grâce à la médiation de l'UE) doit se poursuivre de bonne foi tout au long de 2016 et au-delà; il faut en outre que les deux parties mettent en œuvre l'ensemble des accords conclus dans le cadre du dialogue.

Les réunions qui se tiennent dans le cadre du dialogue à haut niveau entre Pristina et Belgrade, mené grâce à la médiation de la HR/VP, devraient se poursuivre. À la suite des élections qui se sont tenues en Serbie et au Kosovo, le processus connaît un nouvel élan. Il demeure essentiel que la mise en œuvre de l'ensemble des accords conclus dans le cadre du dialogue continue de progresser afin de faire avancer la perspective européenne de ces deux pays.

Au **Kosovo**, bien que l'opposition soit désormais divisée, une polarisation importante qui s'accompagne d'un risque de récurrence d'actes de violence occasionnels de la part de membres de l'opposition restera problématique en 2016. Le mandat de la mission "État de droit" menée par l'Union européenne (EULEX) a été prorogé jusqu'en juin 2018. L'accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo est entré en vigueur le 1^{er} avril 2016 et la première réunion du Conseil de stabilisation et d'association se tiendra avant la fin de 2016.

Le Kosovo a réalisé des progrès importants pour satisfaire aux exigences de la feuille de route sur l'assouplissement du régime des visas, qui ont conduit la Commission à présenter formellement en mai 2016 une proposition destinée à transférer le Kosovo sur la liste d'exemption de l'obligation de visa pour l'espace Schengen, étant entendu que, le jour où cette proposition sera adoptée par le Parlement européen et le Conseil, le Kosovo devra avoir ratifié l'accord de délimitation de la frontière avec le Monténégro et renforcé son bilan en matière de lutte contre la criminalité organisée et la corruption. L'UE rappelle que les deux critères restants doivent être remplis. Elle rappelle aussi que, en ce qui concerne les autres bénéficiaires de l'assouplissement du régime des visas, une clause de sauvegarde peut s'appliquer en cas de non-respect des conditions fixées.

À la suite de l'ouverture des deux premiers chapitres des négociations d'adhésion avec la **Serbie** en décembre 2015, il importera d'aborder les questions relatives à l'État de droit dans le cadre desdites négociations. Les deux chapitres concernés (chapitre 23, pouvoir judiciaire et droits fondamentaux, et chapitre 24, justice, liberté et sécurité) ont été ouverts en juillet 2016, ce qui devrait notamment favoriser la réalisation de progrès dans ces domaines. L'UE encourage la Serbie à maintenir cette dynamique positive et à intensifier les réformes législatives et leur mise en œuvre effective dans les domaines essentiels que sont la réforme de l'appareil judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée ainsi que la liberté d'expression et des médias. Une attention particulière doit être accordée au plein respect des droits fondamentaux, y compris la protection des groupes les plus vulnérables, en particulier les Roms, à la mise en œuvre effective de la législation relative à la protection des minorités, au traitement non discriminatoire des minorités nationales dans toute la Serbie, y compris dans les domaines de l'éducation, de l'usage des langues minoritaires, de l'accès aux médias et aux services religieux dans une langue minoritaire, ainsi qu'à la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Après la tenue d'élections législatives anticipées en avril 2016, au cours desquelles le Premier ministre Vučić a clairement obtenu l'aval des électeurs pour sa politique consistant à poursuivre le processus d'intégration à l'UE, le nouveau gouvernement doit concentrer ses efforts sur les réformes fondamentales. Il importera également que la Serbie continue de se montrer constructive à l'égard de tous ses voisins et de participer activement aux initiatives de coopération régionale. L'UE continuera à inviter la Serbie à s'aligner progressivement sur sa politique étrangère et de sécurité commune, conformément au cadre de négociation.

En septembre 2016, le Conseil a invité la Commission à donner son avis sur la demande d'adhésion à l'UE formulée par la **Bosnie-Herzégovine**. La poursuite de la mise en œuvre effective du programme de réformes et de son plan d'action, axé sur la réforme socio-économique, de l'État de droit et de l'administration publique, est de la plus haute importance. L'UE prêtera une attention particulière à la mise en œuvre de l'arrêt Sejdić-Finci.

Le protocole relatif à l'adaptation de l'ASA en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE a été paraphé en juillet 2016. Le mécanisme de coordination concernant les affaires européennes, établi en août 2016, devra fonctionner correctement afin que le Comité de stabilisation et d'association et le Conseil de stabilisation et d'association puissent mener à bien leurs travaux lors des réunions prévues, compte tenu également de l'avis que la Commission doit rendre concernant la demande d'adhésion à l'UE. Un nouvel accord avec le FMI a été signé en septembre 2016. Un vote du Conseil de sécurité des Nations unies portant sur le renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea) doit avoir lieu en novembre 2016. La Bosnie-Herzégovine, qui aspire à devenir membre de l'OTAN, s'emploie également à satisfaire ses aspirations.

La situation dans l'**ancienne République yougoslave de Macédoine** reste fragile, les élections législatives anticipées (prévues pour début 2016 dans le cadre de l'accord politique intervenu entre les quatre grands partis en juin/juillet 2015 grâce à la médiation de l'UE), après avoir été reportées deux fois, devant à présent se tenir le 11 décembre 2016. Toutefois, le gouvernement devra s'attaquer aux problèmes systémiques liés à l'État de droit mis en évidence par la révélation de la surveillance illégale de personnalités publiques. L'absence de réponses à ces préoccupations pourrait entraîner davantage d'instabilité politique et de troubles de l'ordre public. Le procès des présumés terroristes de Kumanovo se poursuivra. L'UE espère que le pays se penchera sur ses relations de bon voisinage avec la Grèce et la Bulgarie, conformément aux conclusions du Conseil de décembre 2015, et concrétisera l'engagement que les principaux responsables politiques ont pris à cet égard dans le cadre de l'accord du 2 juin. Elle continuera à suivre la situation de près et restera attachée au processus d'adhésion à l'UE de l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Au **Monténégro**, le gouvernement et les principaux partis d'opposition se sont entendus sur un partage du pouvoir au printemps 2016 en vue de tenir des élections législatives crédibles en octobre 2016, démontrant ainsi la maturité politique du pays. Après l'ouverture de deux autres chapitres en juin, il est indispensable que le Monténégro continue à réaliser des progrès en ce qui concerne l'État de droit, y compris en obtenant des résultats probants en matière de lutte contre la corruption et la criminalité organisée, afin que les chapitres restants des négociations d'adhésion puissent être ouverts et clos. Les membres de l'OTAN ont signé le protocole d'adhésion du Monténégro en mai 2016, et la ratification est en cours. L'intégration euro-atlantique du pays aura un effet positif sur la stabilité de la région au sens large.

L'**Albanie** continue de réaliser des progrès constants dans ses efforts pour donner suite aux cinq grandes priorités (réforme de l'administration publique, système judiciaire, lutte contre la corruption, lutte contre la criminalité organisée et droits de l'homme, y compris la protection des minorités et la mise en application des droits de propriété) fixées en vue de l'ouverture de négociations d'adhésion. Ces priorités doivent être mises en œuvre durablement, intégralement et sans exclusive. Des dispositions législatives essentielles en vue d'une réforme approfondie visant à renforcer l'indépendance du système judiciaire et à en responsabiliser les acteurs ont été adoptées par le parlement albanais durant l'été 2016, et le pays devrait pouvoir engager de réelles mesures de mise en œuvre au cours de l'année. Des efforts supplémentaires dans ces domaines prioritaires clés seront nécessaires.

Afin de contribuer à régler les problèmes qui subsistent en matière de **migrations** le long de la route des Balkans occidentaux, il faudra que l'étroite coordination et coopération menée avec les pays de la région se poursuive tout au long de 2016, et il devra notamment être donné suite à l'assistance fournie pour la gestion des frontières, l'amélioration des capacités d'accueil et la lutte contre les réseaux de passeurs. Des plans d'intervention concernant les autres routes migratoires devront être en place dans le reste des pays des Balkans occidentaux, et un suivi continu, en particulier par l'intermédiaire des agences de l'UE, constitue une priorité pour faire obstacle aux autres développements éventuels des activités des passeurs dans la région.

Une **coopération régionale** inclusive et des **relations de bon voisinage** resteront essentielles pour la stabilité et la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux. Des efforts soutenus visant à faciliter l'inclusivité demeureront nécessaires en 2016, en particulier en ce qui concerne les initiatives/instances régionales dans le domaine de l'État de droit. Le sommet du processus de coopération en Europe du Sud-Est qui a eu lieu le 1^{er} juin à Sofia et la conférence qui s'est tenue le 4 juillet 2016 à Paris dans le cadre du processus de Berlin (sommet sur les Balkans occidentaux) ont été l'occasion de débattre de questions politiques pressantes et d'enregistrer des progrès en ce qui concerne la connectivité dans les secteurs des transports et de l'énergie dans les Balkans occidentaux et avec l'UE. La Conférence de Paris a également mis l'accent sur des initiatives pour la jeunesse, telles que l'agenda positif pour la jeunesse des Balkans occidentaux lancé en 2015 dans le cadre du processus de Brdo-Brijuni. Le programme 2017-2019 du Conseil de coopération régionale (CCR), approuvé en juin 2016, mettra davantage l'accent sur des questions fondamentales comme l'État de droit, la gouvernance économique et la réforme de l'administration publique pour permettre une intégration plus poussée entre les pays des Balkans occidentaux et les autres membres du CCR. L'UE continuera à soutenir les initiatives et les structures qui renforcent une coopération régionale inclusive en Europe du Sud-Est et dans les Balkans occidentaux.

L'UE a défini les Balkans occidentaux comme une région prioritaire pour son action extérieure en matière de **lutte contre le terrorisme**. Le SEAE et les services de la Commission renforceront la coopération entre les agences de l'UE et les autorités concernées des pays des Balkans occidentaux en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent, en mettant l'accent sur les efforts de coordination dans le cadre de l'initiative en matière de lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux prise par la Slovénie. Le SEAE, les services de la Commission et d'autres acteurs élaboreront un projet d'assistance régionale 2017-2019 concernant la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et la sécurité des frontières dans le cadre de l'Instrument d'aide de préadhésion.

Europe occidentale

Pour ce qui est des relations de l'UE avec la **Suisse**, 2016 est une année charnière. Conformément à la constitution suisse, le conseil fédéral est tenu de respecter le vote populaire du 9 février 2014 et, partant, d'adopter, d'ici février 2017, une législation d'exécution, laquelle risque d'être incompatible avec l'accord conclu entre l'UE et la Suisse sur la libre circulation des personnes. Des choix stratégiques devront être faits tant par la Suisse que par l'UE. La nature de nos relations dans leur ensemble dépendra de toute évidence de l'issue de ce processus.

La coopération et les échanges avec la Suisse se sont poursuivis de manière étroite sur des dossiers tels que le Caucase du Sud (envoyé spécial de l'OSCE de nationalité suisse), le processus démocratique en Afrique du Nord, le processus de paix au Proche-Orient et l'Iran. Bien que l'UE et la Suisse n'aient pas conclu d'accord d'alignement, il est probable que cette dernière continue de s'aligner de son propre chef sur les positions et les mesures prises par l'UE.

L'UE et la **Norvège** entretiennent une coopération étroite, d'un très bon niveau, dans le domaine de la politique étrangère, notamment sur le Proche-Orient (la Norvège préside le comité de liaison ad hoc), la Syrie, la Russie/l'Ukraine et les questions arctiques. La Norvège participe également aux pourparlers de paix en Colombie (elle joue un rôle de cofacilitateur aux côtés de Cuba).

Elle demeurera un partenaire important dans le domaine de la sécurité énergétique, de la sécurité, des migrations, de la lutte contre le changement climatique, du règlement des crises, de l'aide au développement et de la promotion des droits de l'homme.

Les relations de l'UE avec les **États de petite taille, Andorre, Monaco et Saint-Marin**, sont passées à la vitesse supérieure depuis l'ouverture des négociations pour un ou plusieurs accords d'association au début de 2015. Le processus de négociation se poursuivra tout au long de 2016 dans le cadre d'un exercice approfondi d'examen de l'acquis de l'UE pertinent dans le domaine des quatre libertés, et de la discussion sur l'avenir de la structure institutionnelle de nos relations.

Asie centrale

En Asie centrale, l'UE s'attache à promouvoir le développement économique et la bonne gouvernance pour renforcer la stabilité de la région, conformément à la **stratégie de l'UE pour l'Asie centrale** adoptée en juin 2015. L'UE, en coopération avec d'autres pays et organismes actifs dans la région, vise également à rechercher des synergies en particulier avec l'Afghanistan. Outre le développement économique et la bonne gouvernance, l'UE s'emploie à promouvoir davantage la coopération dans le secteur de l'éducation, sur les questions liées à l'eau et à l'environnement et dans le domaine de l'État de droit, ainsi qu'à encourager une protection accrue des droits de l'homme. Le dialogue de haut niveau UE-Asie centrale en matière de politique et de sécurité qui s'est tenu en mai 2016 et la réunion ministérielle UE-Asie centrale du 4 octobre témoignent de relations institutionnelles fortes et établies de longue date.

Il sera important d'assurer le succès de l'application provisoire de l'accord de partenariat et de coopération renforcé avec le **Kazakhstan** et de veiller à la ratification de cet instrument.

Le **Kirghizstan** s'achemine vers la tenue, en 2017, de l'élection présidentielle; or, le succès de la transition démocratique du pouvoir constituera un exemple important pour l'ensemble de la région. L'**Ouzbékistan** entre dans l'ère de l'après-Karimov; il sera donc important que l'UE tende la main aux nouveaux dirigeants du pays le plus peuplé d'Asie centrale. Le **Tadjikistan** est confronté à de nombreux défis allant d'une économie en déclin à des mesures de plus en plus répressives à l'égard de l'opposition, et qui doivent faire l'objet d'un suivi attentif. Il est important de renforcer les liens avec le **Turkménistan**, compte tenu en particulier du potentiel que représente ce pays, l'un des principaux fournisseurs de gaz qui alimentent le corridor gazier sud-européen.

Arctique

Compte tenu des défis et des perspectives découlant du changement climatique, l'attention portée dans le monde à l'**Arctique** s'est considérablement accrue, sur le plan de l'accès aux nouvelles sources énergétiques et minérales ainsi que de l'ouverture de nouvelles voies maritimes.

En avril 2016, la haute représentante et la Commission ont présenté une communication conjointe sur une politique arctique intégrée de l'Union européenne, dont le Conseil s'est félicité dans ses conclusions du 20 juin 2016. Cette politique tient compte de ces évolutions récentes ainsi que des aspirations socio-économiques des populations locales et de la nécessité que l'Arctique demeure une région où la coopération internationale est constructive.

PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Voisinage méridional

La stabilisation de la région sur les plans politique, économique et de la sécurité est au cœur de la politique de l'UE. Cette dernière entamera une nouvelle phase de dialogue avec les pays du voisinage méridional visant à instaurer un partenariat plus efficace dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV) révisée, partenariat fondé sur une meilleure différenciation des pays partenaires et sur le principe de la responsabilité commune. L'UE continuera également à agir en faveur d'une plus forte intégration régionale en particulier par des initiatives dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et à renforcer le dialogue avec le monde arabe en développant les possibilités de coopération avec des organisations telles que la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

L'UE renforce actuellement sa coopération avec les pays qui mettent en œuvre des réformes politiques et économiques tels que la Tunisie, la Jordanie et le Maroc. Cela se traduira par un dialogue politique renforcé, une assistance financière importante de la part de l'UE (à la fois sous forme de subventions et de prêts) et un accord sur les priorités de notre partenariat, ainsi que par des progrès dans des domaines d'action essentiels. S'agissant en particulier de la sécurité, l'UE a, dans le prolongement des conclusions du Conseil et de la déclaration des membres du Conseil européen de février 2015, lancé des dialogues sur la lutte contre le terrorisme avec des pays partenaires et propose, dans le cadre du réexamen de la PEV, des mesures visant à renforcer la résilience des partenaires face à des menaces, par exemple en matière de lutte contre la menace terroriste, de prévention de la radicalisation et de soutien à la réforme du secteur de la sécurité et à la gestion des frontières. Le dialogue continuera également d'être une priorité dans le domaine de la gestion des migrations. La Jordanie et le Liban bénéficieront d'un soutien global sous la forme de pactes de l'UE pour le rôle fondamental qu'ils jouent en accueillant près de deux millions de réfugiés syriens³.

L'UE attache une grande importance à la transition démocratique de la **Tunisie**; c'est pourquoi elle renforcera son soutien aux efforts déployés par ce pays pour relever les défis majeurs auxquels il fait face et promouvra la stabilité à long terme, la résilience, la bonne gouvernance, le développement socio-économique et la sécurité sur la base de la communication conjointe présentée par la Commission et la HR en septembre 2016.

³ Voir la communication relative à un nouveau cadre de partenariat.

En **Libye**, l'UE soutient le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale, établis à la suite de la signature de l'accord politique libyen soutenu par les Nations unies et de l'adoption de la résolution 2259 du Conseil de sécurité des Nations unies en décembre 2015, afin de les aider à mettre un terme à la crise politique et sécuritaire que le pays connaît actuellement. Elle a mobilisé 100 millions d'euros pour un programme de coopération en faveur du gouvernement d'entente nationale et de la population libyenne, dont une partie est déjà mise en œuvre.

L'UE s'emploie à renforcer le dialogue stratégique qu'elle a noué avec le **Maroc** notamment en ce qui concerne la sécurité, les réformes démocratiques et les migrations afin de surmonter les difficultés rencontrées récemment et de développer tout le potentiel de notre partenariat.

L'**Algérie** s'est révélée être un partenaire fiable lorsqu'il s'agit de sécurité et d'énergie. Des négociations sur les nouvelles priorités du partenariat sont en cours.

L'UE négocie en outre actuellement les priorités du partenariat avec l'**Égypte**: les réformes démocratiques, le développement socio-économique et les droits de l'homme continueront de figurer au cœur de nos relations avec ce pays, compte tenu du rôle central que joue l'Égypte en ce qui concerne la sécurité régionale, y compris dans la lutte contre le terrorisme.

Conformément au réexamen de la PEV, les priorités du partenariat avec la **Jordanie** et le **Liban** sont également en cours de négociation.

Processus de paix au Proche-Orient (PPPO)

Étant donné que le processus de paix au Proche-Orient est actuellement au point mort, l'UE, notamment par l'intermédiaire de son représentant spécial, renforcera son action avec les parties concernées et les partenaires internationaux pour créer une nouvelle dynamique propice aux négociations. L'UE réaffirme qu'elle est fermement attachée à la solution fondée sur la coexistence de deux États et à ses politiques actuelles, comme le Conseil l'a indiqué dans ses conclusions successives, et exprime une fois encore ses préoccupations face aux menaces croissantes qui pèsent sur cette solution. Elle rappelle que les implantations sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et qu'elles menacent de rendre impossible la solution fondée sur la coexistence de deux États, et répète qu'elle est fermement opposée à la politique d'implantation que mène Israël et aux mesures prises dans ce cadre, telles que les démolitions et les confiscations, notamment de projets financés par l'UE. Constatant avec une vive préoccupation que la poursuite du cycle de violence a entraîné d'importantes pertes de vies humaines en Israël et dans le territoire palestinien, l'UE condamne fermement les attentats terroristes et les actes de violence, quels qu'en soient les auteurs et les circonstances, y compris la mort d'enfants.

Dans les mois à venir, l'action menée au sein du Quatuor et avec d'autres acteurs de la région et au-delà sera essentielle pour garantir un cadre multilatéral renforcé. L'UE continuera de rappeler aux deux parties qu'elles doivent prendre au sérieux les recommandations figurant dans le rapport récent du Quatuor. Elle est déterminée, aux côtés d'autres partenaires internationaux et régionaux, à contribuer de manière concrète et substantielle à l'élaboration d'un ensemble de mesures incitant les parties à faire la paix dans la perspective d'une conférence internationale dont la tenue est prévue avant la fin de l'année. En outre, l'UE réitère sa proposition d'un ensemble sans précédent de mesures de soutien en matière politique et économique et dans le domaine de la sécurité qui sera offert aux deux parties et élaboré avec elles dans le cadre d'un accord sur le statut définitif.

Golfe/Levant

L'UE cherche à coopérer plus étroitement avec les **États du Golfe** pour relever les défis qui se posent à la région (en particulier au Yémen, en Syrie/Iraq, dans la Corne de l'Afrique) et s'efforce de mettre en place un cadre plus structuré pour encadrer l'action qu'elle mène sur une série de problèmes communs, y compris en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation ainsi que de migration. Un dialogue régulier sur les droits de l'homme dans la région continuera également à figurer à l'ordre du jour commun. À cette fin, l'UE continuera de développer les relations importantes qu'elle a nouées avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG).

L'UE continuera à mettre en œuvre sa stratégie pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue Daech, conformément aux conclusions que le Conseil a adoptées le 23 mai 2016. La **Syrie** demeurera une priorité absolue pour l'UE, qui est profondément attachée à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment en ce qui concerne l'accès de l'aide humanitaire, la cessation des hostilités conduisant à un cessez-le-feu et l'action en faveur de la transition politique. L'UE ne relâchera pas ces efforts et jouera son rôle pour soutenir les pourparlers intra-syriens et apaiser les tensions dans la région.

Concernant l'**Iraq**, l'UE renforcera le soutien qu'elle apporte aux efforts déployés par le gouvernement iraquien pour mener des réformes indispensables pour la réconciliation nationale, pour la consolidation d'un système démocratique fondé sur la gouvernance inclusive et pour l'État de droit. Elle cherchera de nouveaux moyens d'aider le gouvernement fédéral iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan à rétablir leur situation économique et financière. L'UE concentrera en outre ses efforts sur la stabilisation et la reconstruction des zones libérées de Daech, en étroite coordination avec les partenaires internationaux.

La poursuite de la mise en œuvre intégrale et effective du plan d'action global commun (ci-après dénommé "plan d'action") concernant le programme nucléaire **iranien** et de la résolution 2231 (2015) du CSNU demeurera une priorité. La reprise des relations bilatérales sur la base de la mise en œuvre intégrale du plan d'action sera déterminante pour mettre fin à une période d'interruption qui a duré dix ans; notre stratégie de développement progressif des relations comprendra la coopération sur les questions économiques et commerciales et portera sur les questions régionales et les droits de l'homme. La visite de la HR/VP à Téhéran le 16 avril 2016 a jeté les bases de cette action intensive qu'il convient de poursuivre.

La crise migratoire que connaît l'Europe souligne davantage encore combien il importe de renforcer l'action de l'UE dans la région. Dans le prolongement du sommet de La Valette sur la migration qui a eu lieu en novembre 2015, une aide supplémentaire est actuellement apportée aux pays d'Afrique du Nord en matière de migrations, en particulier dans le cadre du Fonds fiduciaire UE-Afrique, et cette aide pourra être à nouveau accrue. En outre, l'aide humanitaire conséquente déjà apportée aux pays de la région sera encore renforcée au vu des résultats de la conférence de Londres, tenue en février 2016, sur le soutien à la Syrie et aux pays de la région, durant laquelle l'UE s'est engagée à verser, en plus des contributions des États membres, plus de 2,4 milliards d'euros pour la période 2016-2017, afin d'atténuer les conséquences de la crise pour les pays voisins du conflit syrien. Dans son ensemble, l'engagement de l'UE représente plus des deux tiers de l'aide internationale. Cet engagement comprend la finalisation des pactes de l'UE avec le Liban et la Jordanie, en vertu desquels ces pays bénéficieront d'un accès plus large à l'ensemble des instruments de l'UE afin de stimuler leur économie tout en assurant la protection des réfugiés ainsi que leur accès aux services sociaux et à l'emploi. De surcroît, l'UE est active au Proche-Orient et en Afrique du Nord dans le cadre de deux programmes régionaux de développement et de protection pour aider les pays partenaires à gérer le flux de réfugiés.

Les préoccupations en matière de sécurité continueront de figurer au premier rang des programmes politiques et détermineront, souvent au détriment de la gouvernance démocratique, les travaux et les priorités des gouvernements régionaux de nombreux pays, et ce alors que les conditions sociales et politiques qui sous-tendaient le printemps arabe il y a cinq ans n'ont pas encore été dûment prises en compte. Le pluralisme politique reste sous tension et est même en perte de vitesse dans certains pays. Les insuffisances en matière d'éducation demeurent importantes et ont été aggravées par la crise des réfugiés. La croissance économique a été gravement affectée par l'effondrement des prix du pétrole.

L'année 2016 sera cruciale pour la région, avec de nouvelles variables importantes entrant en jeu dans les relations, déjà difficiles et polarisées, entre plusieurs pays. Il conviendra d'évaluer avec soin l'incidence d'une éventuelle poursuite de la tendance récente à la baisse des prix du pétrole, l'élargissement de la fracture sectaire et la nouvelle dynamique qui pourrait résulter de la levée des sanctions internationales à l'encontre de l'Iran.

AMÉRIQUES

Le partenariat stratégique entre l'UE et les **États-Unis** demeure fondamental face aux grands dossiers internationaux et de politique étrangère, tels que le conflit en Ukraine, la lutte contre Daech et les efforts visant à garantir la paix en Syrie et en Libye, le défi des migrations et la mise en œuvre du plan d'action global commun avec l'Iran. L'UE demeure pleinement résolue à mener à bonne fin un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) de haut niveau, ambitieux, complet et équilibré avec les États-Unis. La coopération entre l'UE et les États-Unis dans le domaine énergétique et le "bouclier de protection des données" UE-États-Unis feront l'objet d'une attention particulière. La réciprocité en matière d'exemption de visa pour tous les citoyens de l'UE se rendant aux États-Unis demeure une priorité importante. Dans le domaine de la sécurité et de la défense, l'UE et les États-Unis devraient achever dès que possible les négociations relatives à l'accord sur l'acquisition et le soutien mutuel. En matière de sécurité de l'espace, le Conseil entamera cette année des négociations sur l'accès des États-Unis au service public réglementé (PRS) du programme Galileo.

Le nouveau gouvernement du **Canada** a fait part de sa volonté d'intensifier encore sa coopération, déjà très bonne, avec l'UE. L'occasion existe effectivement pour ce faire, notamment en signant et en mettant en œuvre l'accord de partenariat stratégique (APS) et l'accord économique et commercial global (AECG). L'objectif de la réciprocité en matière d'exemption de visa pour tous les citoyens de l'UE se rendant au Canada demeurera une priorité importante pour 2016. L'UE étudiera également l'intérêt que porte ce pays à la coopération dans le domaine de la PSDC. La HR/VP s'y est rendue en visite officielle en juin et le prochain sommet UE-Canada est prévu pour le 27 octobre 2016.

En 2016, l'UE continuera d'œuvrer en vue du renforcement de l'accord global signé avec le **Mexique** afin d'actualiser le volet "commerce" de cet accord et d'améliorer le cadre de notre dialogue bilatéral sur les grands dossiers internationaux (ayant trait notamment au changement climatique et à l'énergie, à la sécurité alimentaire, à l'économie mondiale et à la sécurité).

Les négociations formelles sur le renforcement de l'accord ont débuté en juin 2016. En **Amérique centrale**, l'UE continuera à suivre de près la situation au **Guatemala**. L'élection du nouveau gouvernement en 2015 a fait l'objet d'une mission d'observation de l'UE. Au **Honduras**, l'UE a envoyé une mission de suivi des élections pour évaluer les progrès accomplis dans les réformes électorales et en matière de gouvernance. Dans ces deux pays, l'UE continuera de soutenir les efforts consentis au plan national pour mettre en œuvre les réformes et améliorer l'État de droit et le respect des droits de l'homme. Pour ce qui est du **Nicaragua**, la situation politique et, en particulier, le processus électoral à venir feront l'objet d'un suivi. Les relations du **Costa Rica** avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et l'évolution de la crise migratoire cubaine présentent un intérêt pour l'UE. L'attention de l'UE se portera sur les réactions des pays concernés à l'égard de la stratégie extérieure pour une imposition effective, que l'UE a lancée récemment.

L'UE continuera à soutenir les stratégies régionales visant à améliorer la sécurité en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Dans les **Caraïbes**, l'UE et **Cuba** ont repris leur dialogue politique formel, sont convenus de l'instauration d'un dialogue sur les droits de l'homme et, ayant achevé les négociations en vue de la conclusion d'un accord de dialogue politique et de coopération, se préparent à la signature de ce dernier. En ce qui concerne **Haïti**, il sera nécessaire de continuer à suivre de près l'action du gouvernement intérimaire au cours d'un processus électoral complexe. En **République dominicaine**, la régularisation des personnes d'origine haïtienne sera suivie attentivement. Enfin, l'UE soutient la mission de l'OEA, qui sert de médiateur dans le conflit frontalier entre le **Belize** et le **Guatemala**, tout en encourageant les initiatives politiques des deux parties. En ce qui concerne l'**approche régionale des Caraïbes**, compte tenu de la déclaration conjointe UE-Cariforum, le renforcement du dialogue politique UE-Cariforum et l'intensification des efforts visant à mettre en œuvre le partenariat stratégique commun UE-Caraïbes de 2012 figurent au nombre des questions essentielles en 2016.

Pour ce qui est de l'**Amérique du Sud**, l'UE donnera une nouvelle impulsion aux négociations menées avec le **MERCOSUR** en vue de la conclusion d'un accord d'association; elle maintiendra le partenariat stratégique avec le **Brésil** et déploiera des initiatives afin d'approfondir le partenariat et la coopération avec l'**Argentine**. L'UE restera vigilante face à la situation instable au **Venezuela**. Le processus de paix en **Colombie** continuera de faire l'objet d'une attention particulière. Un accent particulier continuera d'être mis sur le soutien du processus de paix en **Colombie**, à la faveur de l'action menée par l'envoyé spécial de la HR/VP, Eamon Gilmore, et dans la perspective d'un fonds fiduciaire de l'UE. En ce qui concerne l'**Équateur**, l'UE surveillera la mise en œuvre par ce pays de l'accord commercial, que l'UE espère voir entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017. Au **Chili**, l'UE poursuivra sa collaboration dans le cadre des opérations de gestion de crises menées par l'UE ("accord-cadre de participation"). L'UE réaffirme qu'elle est résolue à continuer d'œuvrer à la conclusion d'un accord d'association modernisé ambitieux. Les négociations sur la modernisation de l'accord d'association UE-Chili pourraient débiter dans un avenir proche. Les relations avec le **Paraguay** et l'**Uruguay** seront axées sur l'intégration économique et la gouvernance. En ce qui concerne le **Pérou**, l'accord d'exemption de visa et la mission d'observation électorale devront faire l'objet d'un suivi. Pour ce qui est de la **Bolivie**, il sera important de poursuivre la coopération en matière de lutte contre la production de drogues illicites ainsi que dans le cadre des politiques gouvernementales visant à réformer le secteur judiciaire.

L'UE continuera à travailler avec l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC). La réunion ministérielle UE-CELAC d'octobre 2016 devrait ouvrir la voie aux préparatifs en vue du sommet UE-CELAC de 2017. Les deux organisations susvisées sont des interlocuteurs régionaux importants avec lesquels l'UE coopère dans des domaines importants tels que les droits de l'homme et l'État de droit, le changement climatique et le développement durable. Elles donnent également une dimension continentale aux initiatives stratégiques de l'UE. L'UE se félicite en outre du bilan de l'Alliance du Pacifique et est résolue à approfondir le dialogue avec ses membres.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

2016 est une année importante pour les relations de l'UE avec l'Afrique. Si ce continent a vu, la croissance et la prospérité s'accroître dans certaines régions, des problèmes politiques subsistent, souvent accentués par d'autres facteurs, en particulier sur le plan économique, démographique, et de la sécurité. Les aspects les plus inquiétants sont de deux ordres: i) la vulnérabilité qui caractérise de nombreux pays face aux menaces que la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme font peser sur la sécurité, et ce du Sahel à la Corne de l'Afrique en passant par le bassin du lac Tchad; ii) la stagnation des progrès accomplis en matière de gouvernance, que l'on observe surtout dans la lente évolution de la démocratie représentative, mais qui est également manifeste dans les domaines de la sécurité et de l'économie. La misère et l'insécurité alimentaire continuent de constituer des défis pour certaines régions d'Afrique subsaharienne.

Il apparaît donc clairement qu'une grande partie des travaux visera à renforcer le rôle actif que nous jouons dans les efforts déployés pour résoudre les crises et les conflits. Dans la Corne de l'Afrique, la **Somalie** est confrontée à une épreuve décisive, à savoir un processus électoral devant aboutir d'ici la fin de l'année, afin de mettre en place un système fédéral viable. Au **Soudan**, l'UE devrait soutenir les efforts visant à parvenir à une solution politique globale et inclusive. Le gouvernement d'union nationale de transition au Soudan du Sud fait face à d'énormes défis politiques, économiques et humanitaires au lendemain de la guerre civile, et les risques de résurgence de la violence sont importants; une action soutenue de l'UE sera essentielle pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 dans son ensemble et remédier aux déplacements de populations auxquelles a donné lieu le conflit.

Le Sahel restera fragile. Au **Mali**, la mise en œuvre de l'accord de paix signé en juin 2015 reste lente, ce qui entraîne une détérioration de la situation en matière de sécurité dans le nord et le centre du pays. Le Mali reste donc une source de préoccupation dans la région. Les parties maliennes doivent s'engager plus avant dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Des préoccupations subsistent également au sujet de la Libye. L'UE se félicite du renforcement de la coopération régionale (G5), qu'elle soutient à l'aide de ses instruments financiers et du dialogue politique: la haute représentante organise une réunion ministérielle avec les pays du G5 Sahel le 17 juin 2016. Il conviendrait de renforcer l'efficacité de la réponse globale à la **crise du lac Tchad**, y compris en ce qui concerne la lutte contre Boko Haram, et de poursuivre les efforts déployés en vue d'améliorer la coordination de l'action régionale.

En Afrique centrale, à la suite de l'élection présidentielle qui s'est tenue récemment, le nouveau gouvernement de la **République centrafricaine** (RCA) peut commencer à reconstruire le pays et ses institutions, bien que dans l'ensemble la situation reste fragile. Au **Burundi**, la crise met à rude épreuve l'engagement pris par la communauté internationale en faveur de la "responsabilité de protéger", car le risque de voir se produire des crimes de masse et une conflagration régionale subsiste si aucune solution politique ne peut être proposée. La situation en **République démocratique du Congo** est critique; tous les parties doivent se mobiliser en faveur d'un processus inclusif visant à garantir la protection des libertés fondamentales et à ouvrir la voie à la tenue, en temps utile, d'élections pacifiques, crédibles, ouvertes à tous et transparentes. L'UE continuera de suivre l'évolution de la situation au **Gabon**.

Dans ce contexte, **la sécurité, le respect des droits de l'homme et la résilience** revêtiront une importance plus grande encore en Afrique subsaharienne. En février 2016, l'UA a organisé une conférence des donateurs afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour aider la force multinationale mixte à lutter contre Boko Haram. La question du renforcement des efforts de lutte contre l'extrémisme restera à l'ordre du jour. L'UE doit améliorer ses stratégies de lutte contre la radicalisation et les mesures qu'elle peut prendre en réponse à ce phénomène, notamment en augmentant ses moyens PSDC et ses ressources en matière de renforcement des capacités. Mais l'appel à des États plus forts devra s'inscrire dans le cadre d'une approche globale appropriée de la gouvernance politique, prévoyant notamment le plein respect des droits fondamentaux et de l'État de droit.

La **crise migratoire** a fait intervenir une nouvelle dimension et de nouveaux acteurs dans nos relations avec l'Afrique. Le retour de milliers de migrants en situation irrégulière pose des problèmes à l'UE. Celle-ci veillera en priorité à remédier aux causes profondes du phénomène migratoire afin de réduire les migrations irrégulières d'Afrique vers l'Europe. Celle-ci peut faire la différence en mettant en œuvre le programme défini au sommet de La Valette et en intégrant les migrations (y compris la réadmission) dans les relations politiques globales, et ce en utilisant au mieux le fonds fiduciaire d'urgence en tant qu'instrument supplémentaire. Les dialogues de haut niveau par pays, les pactes pour les migrations, les processus de Rabat et de Khartoum et le suivi de la conférence de La Valette nécessitent tous un travail intense intégrant tous ces niveaux. Ce processus passera à la vitesse supérieure à la faveur de la mise en œuvre de la nouvelle approche de partenariat, fondée sur la communication de la Commission européenne relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers au titre de l'Agenda européen en matière de migration, conformément aux conclusions du Conseil européen de juin 2016.

L'Éthiopie, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Sénégal sont définis comme prioritaires dans la nouvelle approche présentée par l'UE⁴.

La question de la solidité et de la crédibilité des processus électoraux, ainsi que du respect des limites constitutionnelles des mandats en Afrique est à nouveau au centre du débat, en particulier dans un certain nombre de pays d'Afrique centrale où des élections auront lieu en 2016.

L'année 2016 marquera donc un tournant décisif pour la crédibilité de l'attachement des pays d'Afrique au changement démocratique. L'UE sera présente dans le cadre de ses missions d'observation électorale (MOE) et des missions d'experts électoraux. En raison de processus litigieux, notre dialogue politique est devenu plus tendu, ce à quoi nous devons réagir d'une manière qui soit compatible avec nos principes fondamentaux mais aussi adaptée à la situation de chaque pays. Nos efforts ont le plus de chance de s'avérer efficaces dans le cadre d'une action à l'échelle africaine et internationale de plus grande envergure. Il s'agira là d'une priorité compte tenu du risque de violences liées aux élections.

Les travaux avec l'**Union africaine** (UA) se poursuivent, la dernière réunion entre la Commission de l'UE et celle de l'UA (réunion "de collègue à collègue") s'étant tenue à Addis-Abeba en avril 2016. Il convient d'approfondir ces travaux dans la perspective du sommet UE-Afrique de 2017.

L'UE continuera de faire fond sur la réunion ministérielle avec le G5 Sahel, qui s'est tenue en juin, le dialogue ministériel avec le Nigeria, qui s'est tenu mars à Bruxelles, le deuxième sommet sur la sécurité régionale, qui s'est tenu mai à Abuja et le dialogue ministériel avec l'Angola, prévu pour le deuxième semestre de l'année à Bruxelles.

L'UE poursuivra la réflexion stratégique sur les relations entre l'UE et les pays ACP après 2020, en étudiant un éventail d'options quant à la structure à venir de l'accord issu de l'après-Cotonou.

⁴ Cf. communication relative à un nouveau partenariat en matière de migration.

ASIE-PACIFIQUE

L'UE continuera à approfondir ses relations avec l'Asie et le Pacifique, dans la mesure où cette région compte quatre de ses partenaires stratégiques (la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée), continue d'enregistrer des taux de croissance élevés malgré le récent ralentissement, et fait face à d'importants défis en matière de sécurité et de stabilité, qui ont des conséquences directes et indirectes pour l'UE. Celle-ci demeurera l'une des principales sources d'investissement et d'aide financière au développement, jouera, de manière tout aussi importante, un rôle majeur dans le développement de la région en renforçant ses relations commerciales avec elle, et s'emploiera à soutenir la stabilité et la sécurité de la région.

L'UE progresse dans ses négociations avec des pays de la région concernant des **accords politiques, commerciaux et de sécurité** qui visent à contribuer à la réalisation de nos objectifs de développement durable, de coopération élargie et d'accès renforcé au marché dans la région.

L'accord de libre-échange avec la Corée du Sud sera mis en œuvre. Un certain nombre d'accords ont été paraphés, et le processus conduisant à leur signature et à leur mise en œuvre sera poursuivi; il s'agit des négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur un accord-cadre, des négociations avec le Viêt Nam concernant un accord de libre-échange, ainsi que des négociations avec l'Afghanistan sur un accord de coopération en matière de partenariat et de développement.

L'UE demeure fermement résolue à œuvrer à l'achèvement des négociations en vue d'un accord de partenariat stratégique et d'un accord de libre-échange avec le Japon.

Après la conclusion de négociations bilatérales relatives à un ALE avec Singapour et le Viêt Nam, l'UE a entamé des travaux en vue de conclure des ALE avec les Philippines et l'Indonésie, tout en poursuivant l'objectif final de conclure un ALE interrégional avec l'ASEAN. Un bilan est en cours de réalisation avec la Malaisie, dans le but d'évaluer les perspectives de reprise des négociations relatives à la conclusion d'un ALE, et des préparatifs en ce sens ont été lancés avec l'Australie.

En mai 2016, les dirigeants de l'UE et du **Japon** ont examiné les progrès accomplis dans le cadre des négociations relatives à un accord de partenariat stratégique et à un accord de libre échange, et sont convenus de faire avancer les négociations pour aboutir aux accords ambitieux que les deux parties souhaitent. Les dirigeants ont également relevé que l'UE et le Japon renforçaient actuellement leur partenariat de sécurité. Le Japon fournit déjà un soutien concret aux missions de gestion des crises menées par l'Union européenne en Afrique et les deux parties ont mené plusieurs exercices conjoints de lutte contre la piraterie dans l'ouest de l'océan Indien. Les dirigeants européens ont exprimé l'espoir que les développements à venir permettent que le Japon participe pleinement aux missions de gestion des crises menées par l'UE.

Lors du sommet de 2015 entre l'UE et la **République de Corée**, les dirigeants ont décidé de continuer à investir dans leurs relations, globales, mutuellement bénéfiques et tournées vers l'avenir. Ils ont notamment déclaré attendre avec intérêt l'achèvement du processus de ratification de l'accord établissant un cadre pour la participation aux opérations conjointes de gestion des crises. À cet égard, l'UE s'est félicitée que la République de Corée ait l'intention de se joindre aux efforts de l'UE en matière de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden, en Somalie, dans le cadre de l'opération Atalanta de l'UE, étant entendu qu'il sera nécessaire, à cette fin, d'obtenir l'accord de l'Assemblée nationale de la République de Corée.

En juin, la haute représentante et la Commission ont présenté une communication conjointe sur la **Chine**. Cette communication définit, avec les conclusions du Conseil de juillet 2016, le cadre politique des relations de l'UE avec la Chine pour les années à venir, en recensant les possibilités de coopération bilatérale, notamment sur les grands dossiers internationaux et régionaux. L'UE entretiendra avec la Chine des relations concrètes, pragmatiques et fondées sur des principes, en restant fidèle à ses intérêts et à ses valeurs, notamment le respect des règles et normes internationales, ainsi que des droits de l'homme. Ces relations portent sur trois domaines prioritaires principaux: la prospérité et les réformes; la politique étrangère et de sécurité; et la gouvernance mondiale. Elles renforcent une approche ambitieuse vis-à-vis d'un de nos plus importants partenaires stratégiques et établissent un programme positif de partenariat associé à une gestion constructive des différences. Le sommet UE-Chine, qui a eu lieu en juillet à Pékin, a pu donner lieu à des discussions stratégiques autour de questions d'intérêt commun.

Le sommet bilatéral qui s'est tenu en mars entre l'UE et **l'Inde** a relancé leurs relations et donné un nouvel élan au partenariat stratégique, en définissant les priorités pour les années à venir et les intérêts communs à inscrire dans de nouveaux programmes en faveur de l'emploi et de la croissance, notamment dans le domaine des échanges, des investissements, des énergies et technologies vertes, de l'eau, de la recherche et de l'éducation.

L'UE renforcera sa coopération avec **l'Afghanistan, le Bangladesh et le Pakistan**. Elle restera déterminée à œuvrer vers une coopération renforcée et plus efficace avec ces importants pays d'origine et de transit de migrants, et s'attachera à remédier aux causes profondes de la migration et à traiter les questions des réadmissions et des retours.

En tant qu'acteur mondial en matière de sécurité et que médiateur dans les processus de paix, l'UE soutient de longue date **l'Afghanistan** et sa population. Sa volonté d'appuyer le processus de paix en Afghanistan a été renforcée par la conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan tenue en octobre, qui a donné à l'UE l'occasion de jouer un rôle diplomatique, financier et technique de premier plan dans le processus de transformation de l'Afghanistan. Le 2 octobre, les deux parties sont convenues d'une "action conjointe pour le futur" portant sur les questions migratoires. Celle-ci établira un cadre global de coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration, qui bénéficiera aux deux parties (l'UE et ses États membres, d'une part, et l'Afghanistan, d'autre part). Le dialogue avec le **Pakistan** sera notamment axé sur un cadre visant à approfondir les relations au-delà du plan quinquennal entre l'UE et le Pakistan, qui arrivera à expiration en juin 2017. L'UE escompte que l'accord de réadmission sera mis en œuvre intégralement et de manière effective.

L'UE continuera d'appuyer le **processus de paix au Myanmar/en Birmanie** au cours de la période post-électorale, en tirant profit de la confiance qu'elle a déjà instauré vis-à-vis du gouvernement et des groupes ethniques et en tant que grand pourvoyeur d'aide dans le cadre de la transition démocratique. Après la publication d'une communication conjointe de la haute représentante et de la Commission, le Conseil s'est félicité que soit exposée une vision ambitieuse et tournée vers l'avenir des relations entre l'UE et le Myanmar/la Birmanie.

À la suite des tremblements de terre destructeurs qui ont frappé le **Népal** en avril et en mai 2015, l'UE continuera de participer activement aux efforts de reconstruction, avec un contrat d'appui à la consolidation de l'État d'un montant de 105 millions d'euros. En parallèle, l'UE continue de soutenir la consolidation du processus de paix et la transition démocratique du pays.

Des investissements particuliers seront réalisés dans la mise en place de relations au niveau stratégique avec l'**Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN)**. À cette fin, la communication conjointe sur les relations avec l'ASEAN, approuvée par le Conseil le 22 juin 2015, définit les programmes et les politiques, y compris les programmes de coopération élargie et la nomination d'un ambassadeur de l'UE auprès de l'ASEAN, qui visent à faire passer au niveau supérieur les relations avec ce partenaire stratégique clé. Les grandes lignes d'un plan d'action à venir ainsi qu'une feuille de route visant à accroître la portée du partenariat stratégique ont été approuvées lors de la réunion ministérielle UE-ASEAN d'octobre 2016.

Le 11^e sommet du **dialogue Europe-Asie (ASEM)** s'est tenu en Mongolie en juillet 2016. Ce sommet, qui célébrait le 20^e anniversaire de l'ASEM, a été une occasion importante de renforcer l'intérêt que l'UE porte à la promotion d'une coopération approfondie avec l'Asie sur des questions d'intérêt commun.

La région continue d'être confrontée à un certain nombre de **défis**. En ce qui concerne les différends territoriaux et maritimes en mer de Chine méridionale, l'UE poursuivra ses efforts visant à promouvoir des solutions pacifiques et des mécanismes de règlement des différends fondés sur le droit international. Les tensions sont susceptibles de s'accroître pour diverses raisons, telles que le cinquième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et les développements connexes, les menaces d'actions militaires ainsi que les différends persistants autour de questions territoriales et historiques. L'UE cherche à nouer rapidement le dialogue avec les pays concernés, notamment en entretenant des contacts étroits et réguliers avec eux, en vue de contribuer à apaiser les tensions dans la région.

Les efforts déployés pour accroître la visibilité et la présence de l'UE dans le **Pacifique** se poursuivront. Les contacts avec le Forum des îles du Pacifique seront renforcés et la coopération se poursuivra sur les sujets de préoccupations tels que la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables et la gestion des pêches.

MISSIONS ET OPÉRATIONS

La PSDC continue d'avoir un impact stratégique précieux dans le contexte plus large de l'approche globale de l'UE en Europe. Dans les Balkans occidentaux, l'opération militaire EUFOR ALTHEA en Bosnie-et-Herzégovine, lancée en 2004, continue d'appuyer les efforts du pays visant à maintenir un environnement sûr et sécurisé et assure le renforcement des capacités et la formation de ses forces armées, afin de contribuer à la stabilité. L'opération EULEX Kosovo, lancée en 2008, s'attache essentiellement à aider et à soutenir les autorités du Kosovo en ce qui concerne l'État de droit, en assurant des actions de suivi, d'encadrement et de conseil à leur intention dans le domaine de la police, de la justice et des douanes, tout en assumant des responsabilités exécutives dans des domaines de compétence spécifiques. Dans le voisinage oriental, la mission d'observation de l'UE en Géorgie (EUMM), également lancée en 2008, assure une observation civile des actions des parties et fournit une analyse de la situation du processus de stabilisation, cette observation et cette analyse étant centrées sur le respect intégral de l'accord en six points et des mesures d'application arrêtées par la suite en Géorgie, y compris en Ossétie du Sud et en Abkhazie. La mission de conseil de l'Union européenne en Ukraine est une mission sans compétences d'exécution dont les opérations ont commencé en 2014, et qui a pour objet d'aider les autorités ukrainiennes à élaborer une réforme viable du secteur de la sécurité civile, grâce à des conseils stratégiques et à un soutien pratique. L'ensemble de ces mesures et de ces activités sont fondées sur les normes de l'UE et les principes internationaux de bonne gouvernance, ainsi que sur les droits de l'homme. À l'issue d'un examen stratégique, les activités des missions ont été renforcées afin d'en amplifier les effets.

Au Maghreb et en Méditerranée, les efforts ont été intensifiés pour mettre à profit les effets de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA), en élargissant le mandat, qui va au-delà du démantèlement du modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains dans la partie sud de la Méditerranée centrale pour inclure désormais des tâches de soutien:

- formation des garde-côtes libyens et de la marine libyenne;
- contribution à l'application de l'embargo sur les armes, en haute mer, au large des côtes libyennes (sur la base de la résolution 2292 du Conseil de sécurité des Nations unies).

En outre, la planification opérationnelle est en bonne voie pour que la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) puisse apporter un soutien et une assistance accrues aux institutions libyennes afin de rétablir une présence à Tripoli, dès que la situation politique et sécuritaire le permettra.

Au Proche-Orient, la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) continue d'aider l'Autorité palestinienne à mettre en place les institutions d'un futur État de Palestine dans les domaines du maintien de l'ordre et de la justice pénale, et son mandat actuel a été prorogé d'une année supplémentaire à compter de juillet 2016, comme celui de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM RAFAH), actuellement située à Tel-Aviv, dont la capacité opérationnelle d'appoint lui permet d'assurer la présence d'un tiers au point de passage de Rafah, dans le cadre de l'accord de 2005 sur les déplacements et l'accès. Cette mission fait partie intégrante des mesures de confiance entre le gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne.

En Afrique, les efforts visant à combiner les effets des quelques missions et opérations PSDC actuellement en place progressent, la planification du concept de régionalisation étant en bonne voie. Les opérations et missions PSDC couvrent une large gamme d'activités et de compétences; il existe des opérations militaires en mer, au large de la Corne de l'Afrique (opération ATALANTA), qui luttent très efficacement contre les actes de piraterie et, à terre, avec la mission de formation en Somalie (EUTM Somalia), basée à Mogadiscio, qui renforce les capacités de l'armée nationale somalienne. La mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique (EUCAP NESTOR) (qui sera relancée et rebaptisée EUCAP Somalia en décembre 2016) est une mission civile ayant essentiellement pour objet de contribuer au renforcement des capacités civiles de la police maritime somalienne pour lutter contre la piraterie et assurer l'ensemble des fonctions normalement exercées par les garde-côtes, telles que l'inspection/le contrôle des pêches, les opérations de recherche et de sauvetage, ainsi que la lutte contre la contrebande sur terre et en mer. La PSDC s'inscrit dans l'action déployée par l'UE pour lutter contre la migration irrégulière dans les pays d'origine et de transit au Sahel. La stabilité de la région du Sahel est renforcée par les missions PSDC menées au Mali et au Niger (EUCAP Sahel Mali, EUTM Mali, EUCAP Sahel Niger) en étroite coopération avec les gouvernements des pays concernés. Le renforcement de la coopération dans la région, y compris en s'appuyant sur les efforts déployés au titre de la PSDC, par exemple en termes de formation et de renforcement des capacités, va de pair avec le renforcement de la coordination entre les missions PSDC au Sahel et les autres instruments de l'UE, ainsi qu'avec les projets des États membres dans la région, en particulier dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement. En Afrique centrale, la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RDC) a pris fin en juin, après avoir, pendant plus de dix ans, apporté un soutien pratique à la réforme du secteur de la sécurité, en fournissant des conseils et une aide aux autorités congolaises compétentes. En République centrafricaine, la mission de conseil militaire PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUMAM RCA), lancée au printemps 2015, a été remplacée par la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) le 16 juillet 2016, démontrant la ferme détermination de l'UE à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

En Afghanistan, la mission civile EUPOL Afghanistan s'achèvera le 31 décembre 2016. Toutefois, l'UE continuera de soutenir le secteur de la sécurité civile en apportant une aide financière (320 millions d'euros par an, essentiellement en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOFTA) jusqu'en 2020) et un appui politique et diplomatique.

MENACES HYBRIDES

À la demande du Conseil des affaires étrangères (CAE) en mai 2015, la Commission et la haute représentante ont adopté, le 6 avril 2016, une communication conjointe intitulée "Cadre commun en matière de lutte contre les menaces hybrides", qui prévoit vingt-deux propositions d'actions, articulées autour de quatre grands axes:

- 1) améliorer la connaissance de la situation (la mise en place d'une cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides est au cœur de l'initiative);
- 2) renforcer la résilience, y compris la protection des infrastructures critiques afin de protéger l'UE et ses partenaires contre les attaques hybrides;
- 3) faire face aux crises et s'en remettre;
- 4) accroître la coopération avec l'OTAN.

Le Conseil a salué cette communication conjointe. Il sera procédé à la mise en œuvre conjointe des actions proposées dans les mois à venir, dans le respect des procédures et compétences respectives des États membres, de la Commission et de la haute représentante: a) la cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides a été créée et a déjà atteint une capacité opérationnelle initiale; b) un État membre a réalisé une étude de cadrage et envisage activement de mettre en place un centre d'excellence européen multinational pour la lutte contre les menaces hybrides, chargé d'effectuer des travaux de recherche, de dispenser des formations et de mettre au point des exercices; c) conformément à la déclaration commune des dirigeants des institutions de l'UE et de l'OTAN, et dans le respect des principes de l'inclusion et de l'autonomie décisionnelle de chaque organisation, les services ont renforcé la coopération et la coordination avec l'OTAN dans des domaines essentiels tels que la connaissance de la situation, la cybersécurité, la prévention des crises et la réaction à celles-ci, ainsi que la communication stratégique; d) le SEAE et les services de la Commission ont publié un protocole opérationnel commun de l'UE de lutte contre les menaces hybrides permettant de veiller à ce que les alertes soient correctement transmises à l'IPCR de l'UE et à ses autres mécanismes de réaction dans les situations de crise; e) le SEAE et les services de la Commission doivent fournir un rapport d'ici juillet 2017 pour évaluer les progrès réalisés.

PARTENARIATS PSDC

Les partenariats de l'UE avec **des pays tiers et des organisations régionales et internationales** dans le domaine de la sécurité, de la défense et de la gestion des crises évoluent constamment tout au long de l'année 2016, l'objectif étant d'aider l'UE à jouer un rôle accru d'acteur mondial en matière de sécurité et de défense, ainsi qu'à mener ses activités opérationnelles PSDC. Pour ce qui est de la **coopération entre l'UE et l'OTAN**, à la suite du Conseil européen de juin et du sommet de l'OTAN tenu à Varsovie en juillet, y compris la déclaration commune des dirigeants des institutions de l'UE et de l'OTAN, l'UE réfléchira à la manière de faire preuve d'une **large coopération** et de traduire le souhait de ses États membres et des nations membres de l'OTAN d'étendre le partenariat (en matière de développement des capacités sur les théâtres d'opérations, de cybercapacités et de capacités maritimes), ainsi que de préparer le terrain pour un nouveau renforcement de notre partenariat, notamment en ce qui concerne les menaces hybrides et le soutien à nos partenaires à l'Est et au Sud par le développement de leurs capacités, dans un esprit de totale ouverture et dans le plein respect de l'autonomie décisionnelle et des procédures des deux organisations, sur la base du principe de l'inclusion et sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense des États membres.

L'UE visera à renforcer encore la coopération avec les **Nations unies** dans les domaines de la gestion des crises et du maintien de la paix, y compris en recourant à la PSDC pour compléter des activités de maintien de la paix des Nations unies. Le **Comité directeur ONU-UE** assurera le suivi de mesures concrètes qui ont notamment trait à la coopération au Sahel, en RCA, dans la Corne de l'Afrique et en Libye.

Les **pays tiers partenaires** continuent de **soutenir activement les activités opérationnelles PSDC**, parallèlement à leur participation à des **consultations régulières sur la PSDC** et à la **formation**. En janvier 2016, onze pays partenaires déployaient un total de 350 personnes (civils et militaires) dans huit missions et opérations PSDC, et un certain nombre de nouveaux **accords-cadre de participation** ont été finalisés.

Le réexamen de la **politique européenne de voisinage** (PEV) (communication conjointe du 18 novembre 2015, conclusions du Conseil du 14 décembre 2015) a mis en évidence l'importance des aspects liés à la sécurité que comporte la collaboration avec les partenaires de l'UE. Avec la mise en œuvre de la dimension "sécurité" de la PEV, l'objectif demeure d'apporter un soutien aux pays partenaires afin qu'ils deviennent plus résilients face aux menaces qui pèsent sur leur sécurité et qu'ils soient mieux préparés à prévenir les conflits et les crises et à y réagir, ce qui permettra de stabiliser le voisinage de l'UE. Cette approche est conforme à celle décrite dans la stratégie globale de l'UE. Plusieurs autres axes de travail de l'UE (le renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement, la réforme du secteur de la sécurité, la coopération à la lutte contre les menaces hybrides et la coopération en matière de sûreté maritime) sont susceptibles d'imprimer un nouvel élan aux partenariats de l'UE en matière de PSDC, dans le cadre d'une approche globale et avec d'autres outils et instruments.

En ce qui concerne **les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans la PSDC**, ce qui est notre priorité, l'accent reste principalement mis sur la réalisation d'une étude de référence sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans la PSDC (conclusions du Conseil du 18 mai 2015). Cette étude dresse un bilan permettant de déterminer où nous en sommes dans l'action que nous menons pour que les droits de l'homme et l'égalité des sexes fassent partie intégrante de la PSDC. Conformément au nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, de nouvelles mesures seront également prises en ce qui concerne la mise en œuvre du code de conduite et de discipline du personnel des missions et opérations PSDC.

CAPACITÉS DE DÉFENSE/COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE

Conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2013 et de juin 2015, l'UE continuera à encourager et à faciliter le renforcement de la coopération européenne en matière de défense afin que l'Europe dispose des capacités militaires essentielles. Comme le prévoit la stratégie globale de l'UE, les Européens doivent être en mesure de protéger l'Europe, de réagir aux crises extérieures et d'aider leurs partenaires à développer leurs capacités en matière de sécurité et de défense, en coopération avec d'autres.

Le développement des capacités de l'UE doit être axé sur les capacités critiques et prendre en compte les insuffisances, l'accent devant être mis davantage sur les projets collaboratifs, en s'appuyant sur le soutien de l'Agence européenne de défense (AED). Les travaux se poursuivront pour ce qui est de la consolidation des quatre principaux programmes européens approuvés par le Conseil européen en 2013 (capacité de ravitaillement en vol, systèmes d'aéronefs télépilotes, télécommunications gouvernementales par satellite et cyberdéfense), ainsi que d'éventuels nouveaux projets. Dans un souci pratique, il importe de veiller à ce que le développement des capacités soit fondé sur des données concrètes, à savoir les capacités que les États membres sont disposés à acquérir en vue d'éventuels déploiements.

En parallèle, les efforts visant à encourager, en matière de défense, une coopération européenne sur le long terme et plus systématique se poursuivront. De nouveaux progrès sont attendus, essentiellement grâce au travail réalisé par l'AED (y compris en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre d'action spécifique dans la perspective de l'élaboration, en 2017, d'un rapport sur la mise en œuvre intégrale, et pour ce qui est de l'amélioration du processus de développement des capacités de l'UE) et, à l'initiative de la Commission, sur l'élaboration d'un plan d'action européen de la défense. Ces initiatives aideront l'UE à répondre aux différents défis recensés dans la stratégie globale de l'UE et aux besoins et priorités correspondants en matière de capacités de défense.

En particulier, le plan d'action européen de la défense qui doit être adopté en 2016 devrait contribuer à stimuler la recherche et la technologie en matière de défense, afin de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de préparer les capacités de demain. À cet égard, l'action préparatoire sur la recherche en matière de défense, qui ouvre la voie à la mise en place d'un éventuel programme spécifique financé par l'UE, sera un élément central de cet effort; parmi les autres domaines envisagés figurent notamment la politique industrielle/le marché intérieur, la sécurité de l'approvisionnement et les mesures d'incitation.

Enfin, la collaboration avec l'OTAN se poursuivra, avec pour objectif de préserver la cohérence du développement des capacités militaires lorsque les besoins se recoupent et de renforcer la complémentarité dans ce domaine. Une étroite interaction est nécessaire entre l'UE et l'OTAN, tant en ce qui concerne les projets collaboratifs que les processus de travail.

SÉCURITÉ INTERNATIONALE

L'UE continuera à développer la dimension extérieure de la politique européenne de sécurité et à renforcer la cohérence des politiques entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure de l'Union. Un certain nombre de documents stratégiques ayant des implications en matière de politique de sécurité, tels que les communications conjointes intitulées "Éléments pour la mise en place d'un cadre stratégique à l'échelle de l'UE visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité (RSS)" et "Cadre commun en matière de lutte contre les menaces hybrides", ont été adoptés et seront mis en œuvre pour renforcer la complémentarité et l'efficacité des instruments de politique extérieure de l'UE. À cette fin, l'UE prendra également de nouvelles mesures pour accroître la collaboration avec les pays partenaires en matière de renforcement des capacités à l'appui de la sécurité et du développement. L'adoption des communications sur le plan d'action européen de la défense et la stratégie spatiale devrait intervenir d'ici la fin de 2016. La mise en œuvre du réexamen de la PEV et les préparatifs en vue de l'examen à mi-parcours, en 2017, de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix offriront des possibilités de prendre davantage en compte les priorités en matière de politique de sécurité et de prévention des conflits. Des travaux sont en cours pour accroître la cyber-résilience des missions PSDC et renforcer la cyberdiplomatie de l'UE. Des efforts seront déployés en vue d'un multilatéralisme maritime et d'un renforcement des capacités maritimes pour la sécurité et la défense. Le système d'alerte précoce de l'UE en matière de conflits sera actionné deux fois en 2016, et les résultats obtenus seront utilisés pour définir les domaines prioritaires de l'action préventive précoce. Dans le cadre de l'approche globale, l'analyse conjointe des conflits et des crises continuera de contribuer à l'élaboration et à l'examen de l'approche stratégique de l'UE à l'égard des contextes fragiles et de conflit. Les services de la Commission et le SEAE poursuivront la concrétisation de la volonté politique de l'UE d'établir la médiation en tant qu'"outil de première réaction" face à des crises émergentes ou en cours et d'en promouvoir l'utilisation. À cet égard, l'Union continue à soutenir des processus de paix spécifiques, par exemple en Libye et en Syrie, et à accompagner certains pays après une crise, comme la Colombie et le Myanmar/la Birmanie.

L'UE maintiendra ses politiques visant à consolider l'architecture mondiale de désarmement et les régimes multilatéraux de non-prolifération. Elle poursuivra notamment les efforts diplomatiques en vue de l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La menace posée par les armes légères et de petit calibre illicites continuera d'être combattue grâce à la coopération internationale et au soutien à des projets concrets dans des pays tiers. Les grandes priorités pour le second semestre de 2016 seront la préparation de la conférence d'examen de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines et l'examen approfondi de la résolution 1540(2004) du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE et ses États membres se sont engagés il y a longtemps déjà en faveur de la convention sur les armes classiques et ils attendent de la cinquième conférence d'examen, qui aura lieu en décembre 2016, qu'elle donne un nouvel élan à cet instrument important. L'UE soutiendra également les efforts déployés au niveau international pour renforcer la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique.

L'UE s'emploiera à renforcer sa réponse au terrorisme international au travers de la coopération multilatérale, du dialogue politique et d'un soutien concret aux pays tiers. La cohérence nécessaire entre la dimension intérieure et la dimension extérieure des politiques sera garantie dans le cadre des efforts menés en ce sens. L'UE soutient le plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent présenté par le Secrétaire général des Nations unies au début de l'année 2016 et appuie les travaux menés pour intégrer la lutte contre l'extrémisme violent dans les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme et les efforts connexes, y compris en ce qui concerne la communication stratégique, la radicalisation et les combattants terroristes étrangers. À la suite des conclusions du Conseil et de la déclaration des membres du Conseil européen de février 2015, les efforts continuent d'être axés sur le voisinage immédiat: pays de la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), Turquie et Balkans occidentaux, sans que l'ensemble du monde arabe, le Sahel et la Corne de l'Afrique ni l'Asie centrale et du Sud-Est ne soient perdus de vue. Parmi les objectifs fondamentaux figureront: le maintien d'un dialogue étroit avec les pays prioritaires dans le cadre des dialogues politiques bilatéraux de haut niveau en matière de lutte contre le terrorisme; la finalisation de plans d'action dans le domaine de la lutte contre le terrorisme avec ces pays, en particulier le Liban, la Jordanie, la Tunisie et la Turquie et, sur cette base, le renforcement du soutien de l'UE grâce à des projets concrets; l'extension du réseau des experts de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme au Sahel et aux Balkans occidentaux; la tenue de séminaires de haut niveau consacrés à la lutte contre l'extrémisme violent/à la jeunesse; et la mise en œuvre de mesures de prévention axée sur les priorités liées à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent définies dans le cadre du processus d'alerte précoce de l'UE.

Le SEAE continuera d'aider la haute représentante à assurer la mise en œuvre du plan d'action global commun avec pour objectif que le programme nucléaire iranien ne serve qu'à des fins purement pacifiques.

La haute représentante continuera de proposer des mesures restrictives, nouvelles ou modifiées, y compris des mesures autonomes, pour répondre aux évolutions politiques et en matière de sécurité au niveau international et dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Parmi les principaux domaines couverts pourraient figurer la lutte contre le terrorisme, le dossier Russie/Ukraine, la Syrie, la RPDC et la Libye. La haute représentante présentera également les propositions de décisions PESC nécessaires et, conjointement avec la Commission, proposera les règlements requis pour transposer aussi rapidement que possible les mesures prises par les Nations unies afin de garantir une application uniforme dans les États membres de l'UE.

ENJEUX MONDIAUX

La mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue une occasion de renforcer le lien entre sécurité et développement. Les objectifs de développement durable sont quant à eux l'occasion de renforcer la cohérence entre les dimensions internes et externes des politiques de l'UE.

DROITS DE L'HOMME

Dans un contexte marqué par une crise migratoire sans précédent, la persistance de conflits dans un certain nombre de pays, y compris dans le propre voisinage de l'UE, et des brimades et attaques de plus en plus nombreuses à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile, 2016 a de nouveau été une année de défis extraordinaires en matière de droits de l'homme pour l'Union européenne. Ces défis nécessitent des efforts résolus de la part de l'UE pour garantir le respect des normes relatives aux droits de l'homme et du principe de non-discrimination, pour protéger la population civile, pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles et pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme tout en renforçant la société civile. Afin de faire œuvre de sensibilisation sur les défis posés en matière de droits de l'homme dans le monde et d'examiner les priorités relatives aux droits de l'homme dans le cadre de la politique étrangère de l'UE, la haute représentante a lancé en mars 2016 l'initiative #EU4HumanRights avec la participation effective des institutions et États membres de l'UE. En juin 2016, le Conseil a réaffirmé dans ses conclusions que l'UE souscrit résolument aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et a déclaré soutenir sans réserve le travail remarquable réalisé par le groupe de travail des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

En juillet 2015, les ministres des affaires étrangères de l'UE ont adopté le nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, qui énonce les priorités de l'UE pour les cinq années suivantes. Ce plan d'action assure la poursuite de la mise en œuvre du cadre stratégique de 2012 en matière de droits de l'homme et de démocratie et oriente les activités de l'UE dans le domaine des droits de l'homme en 2016 et au-delà. Il vise à mieux faire face aux problèmes, grâce à des actions ciblées et au recours systématique et coordonné à tous les instruments de l'UE, notamment les orientations et lignes directrices de l'UE, les boîtes à outils et autres positions arrêtées d'un commun accord, ainsi que les différents instruments de financement de l'action extérieure, en particulier l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

Au niveau multilatéral, l'UE continuera de défendre avec force la promotion et la protection universelles des droits de l'homme, en particulier dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. En 2016, elle mettra en avant ses priorités thématiques en présentant, lors de l'Assemblée générale des Nations unies qui se tiendra à l'automne 2016, des résolutions axées sur un moratoire sur la peine de mort, sur les droits de l'enfant et sur la liberté de religion ou de conviction, ainsi que des résolutions axées sur certains pays. L'UE a été un ardent défenseur d'une approche des objectifs de développement durable, adoptés en septembre 2015 dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030, fondée sur les droits de l'homme. La mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 a débuté, et l'UE continuera de soutenir l'approche fondée sur les droits de l'homme en 2016.

L'UE incitera systématiquement les gouvernements partenaires à respecter le principe de la liberté d'association et à protéger les défenseurs des droits de l'homme, y compris dans les déclarations publiques. Les diplomates de l'UE et des États membres continueront au besoin d'observer le déroulement de procès et de rendre visite à des militants en prison dans des dizaines de pays.

Le soutien à un espace dévolu à la société civile ainsi qu'aux défenseurs des droits de l'homme demeurera une priorité essentielle pour l'UE en 2016. L'UE appuiera des résolutions sur l'espace dévolu à la société civile et les défenseurs des droits de l'homme au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations unies, et continuera de recourir à ses instruments financiers, y compris le fonds d'urgence de l'IEDDH pour les défenseurs des droits de l'homme en danger. Le nouveau mécanisme pour la défense des droits de l'homme financé par l'IEDDH, baptisé "ProtectDefenders.eu", qui a été lancé à l'automne 2015, devrait apporter une contribution importante en 2016.

La mise en œuvre du cadre d'action de l'UE en matière de soutien à la justice transitionnelle, adopté par le Conseil en novembre 2015, se poursuivra afin de renforcer la cohérence de l'action de l'UE dans ce domaine et de fournir des orientations au personnel de l'UE et des États membres. Dans ce contexte, l'UE réaffirme sa politique claire d'appui à la Cour pénale internationale.

La protection et le respect des droits de l'homme et l'exercice de ces droits par les femmes et les filles ainsi que la lutte contre la violence à caractère sexiste sont restées en tête des priorités de l'UE. À l'issue de l'examen de haut niveau du programme mondial concernant les femmes, la paix et la sécurité effectué en 2015, l'UE mettra notamment l'accent, en 2016, sur le renforcement des efforts visant à accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, sur la prévention des violences sexuelles et sexistes en situation de conflit et la lutte contre ce phénomène et sur la prise en compte de la question de l'égalité des sexes dans la lutte contre les menaces émergentes, telles que le terrorisme et l'extrémisme violent.

MIGRATIONS

La question des migrations continuera de faire partie intégrante de la politique étrangère globale de l'UE, de nouvelles actions étant entreprises conformément à une approche globale et géographiquement équilibrée, sur la base de l'agenda européen en matière de migration. La mise en œuvre de la déclaration commune avec la Turquie sera poursuivie et l'UE apportera son soutien aux pays des Balkans occidentaux. Sur la route de la Méditerranée centrale, les flux doivent être réduits, ce qui permettra de sauver des vies et de casser le modèle économique des passeurs. L'UE poursuivra les travaux menés conjointement avec un certain nombre de pays partenaires essentiels en Afrique et en Asie. Dans le même temps, elle continuera de proposer assistance et soutien aux États membres situés en première ligne afin de garantir le contrôle des frontières extérieures et d'éviter les flux migratoires incontrôlés. L'UE coopérera avec les pays tiers partenaires à la mise en œuvre de l'approche fondée sur un nouveau cadre de partenariat, dans le but d'améliorer la gestion des migrations, de réduire les flux de migration irrégulière et de multiplier les retours. Notre approche vise à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés par la mise en place de partenariats solides avec les pays d'origine et de transit et les pays tiers d'accueil, en mettant pleinement à profit les politiques, processus et programmes existants.

L'UE rappelle la nécessité de renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'UE en vue d'atteindre les objectifs poursuivis aussi bien en matière de migration que de sécurité conformément aux conclusions du Conseil européen d'octobre 2015 et de juin 2016.

L'UE note également les particularités des frontières maritimes conformément aux conclusions du Conseil européen de février 2016.

Les dialogues de haut niveau menés avec les pays d'origine et de transit ont constitué un outil important, en vue d'intégrer plus avant une coopération cohérente et globale dans le domaine des migrations, y compris sur les aspects liés au retour/à la réadmission et à la sécurité, dans les dialogues politiques d'ensemble. Ces dialogues vont maintenant être étendus et approfondis, grâce à la mise en œuvre de partenariats plus solides entre autres avec les pays d'origine et de transit clés identifiés dans la communication relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat, adoptée par la Commission le 7 juin 2016, et conformément aux conclusions du Conseil européen de juin 2016, parallèlement au développement d'une coopération régionale élargie dans le cadre d'instruments tels que les processus de Rabat et de Khartoum, le processus de Prague et le processus de Budapest/parteneriat des routes de la soie. Les efforts déployés en ce sens seront soutenus par une utilisation davantage stratégique des ressources dans le cadre du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et la mise en place d'un plan d'investissement extérieur ambitieux afin de lutter contre les causes profondes des migrations tout en contribuant à la réalisation d'autres objectifs en matière de développement.

De même, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de La Valette (adopté lors du sommet des 11 et 12 novembre 2015), l'UE assurera un suivi sur l'ensemble des cinq piliers, y compris le retour, la réadmission et la réintégration, sans oublier les aspects relatifs à la sécurité. Elle procédera également à un suivi en bonne et due forme des principales actions prévues dans la déclaration adoptée lors de la conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux (8 octobre 2015).

L'UE continuera d'œuvrer avec ses partenaires méridionaux en Afrique du Nord, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique pour démanteler le modèle économique des passeurs et renforcer les capacités de gestion des frontières, y compris au moyen de missions et opérations PSDC.

Le sommet sur les déplacements de réfugiés et de migrants organisé en septembre 2016 par l'Assemblée générale des Nations unies a souligné que ce phénomène ne constitue pas un problème européen mais qu'il s'agit d'un défi mondial majeur, et d'obtenir un engagement ferme de la part de la communauté internationale, ce qui permettrait d'ancrer dans les esprits le fait que le problème actuel relève de la responsabilité de la communauté internationale. Le suivi de ce sommet et la mise au point des deux pactes seront essentiels.

L'UE restera extrêmement vigilante quant à d'éventuelles nouvelles routes de migration irrégulière et prendra les mesures qui pourraient être nécessaires à cet égard. L'émergence soudaine de nouvelles routes, à la suite de la fermeture de facto de la route des Balkans occidentaux, se traduira par une réorientation rapide des mesures de l'UE.

L'UE continuera de s'employer à assurer la sécurité et la protection des droits de l'homme de tous les migrants et réfugiés, en particulier les femmes et les enfants migrants, dont le nombre ne cesse d'augmenter. L'agenda européen en matière de migration, adopté par la Commission en mai 2015, a fait du respect des droits de l'homme une priorité dans chacun des domaines d'action. Les dirigeants africains et européens réunis au sommet de La Valette ont souligné qu'il était important de protéger les droits de l'homme des migrants. Cette volonté de respecter la dignité des migrants et des réfugiés a été réaffirmée lors de la conférence de haut niveau sur la route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux. En 2016, l'UE prendra de nouvelles mesures pour protéger les réfugiés et les migrants dans les pays voisins, soutenir les communautés d'accueil et veiller à ce que ses actions extérieures dans le domaine des migrations soient conformes au droit international relatif aux droits de l'homme et au droit international des réfugiés, y compris le principe de non-refoulement. Cette approche sera encore renforcée dans la mise en œuvre du nouveau cadre de partenariat sous l'égide de la HRVP.

OBSERVATION DES ÉLECTIONS ET DÉMOCRATIE

La démocratie est sous pression partout dans le monde et l'espace dévolu à la société civile se réduit de plus en plus. L'UE a un rôle important à jouer dans la promotion et le soutien des institutions, des organisations et des acteurs dans des environnements de plus en plus répressifs.

L'UE est désormais un acteur de premier plan pour ce qui est du soutien à la démocratie, en partie grâce à la crédibilité de ses MOE, qui répondent à des normes d'intégrité et d'indépendance élevées, conformément à la déclaration de principes relative à l'observation internationale d'élections. L'UE a réaffirmé son attachement à la déclaration de principes dans le cadre du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019).

Les recommandations des MOE de l'UE sont essentielles pour nouer le dialogue avec tous les interlocuteurs et ainsi améliorer les futurs processus électoraux, et l'UE est plus que jamais déterminée à assurer un suivi rigoureux des recommandations formulées par ses MOE mais aussi de celles émises par les MOE du BIDDH de l'OSCE. Ces recommandations sont dorénavant évoquées de manière systématique dans les dialogues politiques menés avec les pays partenaires et contribuent à orienter l'aide apportée par l'UE dans le cadre d'élections. Le nouveau plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie souligne une fois encore qu'il est nécessaire de consolider les bonnes pratiques pour que les recommandations des MOE de l'UE fassent l'objet d'un suivi effectif.

L'UE a achevé, en février 2016, son exercice pilote de soutien à la démocratie destiné à améliorer la cohérence de son action en la matière. Un certain nombre de délégations de l'UE, en collaboration avec des États membres présents sur place, ont renforcé leur analyse conjointe des défis auxquels sont confrontés les pays partenaires en matière de démocratie, recensant des domaines de travail qui devraient permettre d'instaurer avec le pays partenaire concerné une coopération efficace et adaptée à ses besoins en vue de la mise en œuvre de réformes démocratiques. L'élaboration de plans d'action en faveur de la démocratie suivra en 2016.

L'exercice pilote a montré qu'il était nécessaire d'élargir le soutien apporté par l'UE aux institutions démocratiques en mettant l'accent sur les interactions entre les institutions de l'État et les citoyens, en appuyant le pouvoir législatif, en renforçant les liens entre les partis politiques et les citoyens et en soutenant la démocratie locale, ainsi qu'en allant à la rencontre d'acteurs traditionnels jouant un rôle dans le renforcement de la démocratie. Il en est aussi ressorti qu'il fallait encourager un renforcement des synergies entre le travail d'analyse de la démocratie, les stratégies par pays en matière de droits de l'homme et les feuilles de route pour la société civile. Par son plan d'action en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, l'UE s'engage à approfondir le travail qu'elle mène pour soutenir les systèmes multipartites, les partis politiques et les parlements - dans le but d'élargir l'espace politique - et à renforcer le lien entre les missions d'observation électorale et le programme plus vaste de soutien à la démocratie. Un suivi plus systématique des recommandations des MOE, notamment à travers l'assistance électorale, contribue à cet objectif.

Le soutien direct que le Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) apporte à des groupes cibles est financé par des moyens supplémentaires provenant de contributions volontaires des États membres et d'autres parties prenantes, telles que des fondations privées. En juin 2015, la Commission a décidé d'allouer une nouvelle contribution, d'un montant de 12 millions d'euros, en vue de couvrir les dépenses de fonctionnement du FEDEM pour la période 2015-2018.

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Diplomatie climatique

La diplomatie climatique européenne a joué un rôle majeur pour préparer la voie à la conclusion d'un accord mondial ambitieux sur le climat lors de la COP21. Cet engagement positif en faveur de l'action climatique au niveau mondial a été réaffirmé dans le cadre du plan d'action de l'UE relatif à la diplomatie en matière de climat, qui a été adopté par le Conseil des affaires étrangères le 15 février 2016.

L'UE continuera de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et s'attachera, auprès d'autres pays, à encourager l'application intégrale des engagements en matière de réduction des émissions qu'ils ont pris dans le cadre de leur contribution prévue déterminée au niveau national. Les efforts visant à prendre en compte la relation entre le climat, les ressources naturelles, y compris l'eau, la prospérité, la stabilité et les migrations se poursuivront. Les effets déstabilisants du changement climatique continueront d'être combattus par l'UE et certains de ses pays partenaires, y compris au moyen d'évaluations des risques liés au changement climatique.

Diplomatie énergétique

À la suite des conclusions du Conseil sur la diplomatie énergétique et du plan d'action concernant la diplomatie énergétique de l'UE adoptés en juillet 2015, la dimension extérieure de la diplomatie énergétique a été davantage prise en compte dans les activités de l'UE. Les partenariats et les dialogues dans le secteur de l'énergie devraient demeurer compatibles avec les objectifs concernés de la politique étrangère et extérieure, y compris en matière climatique, et promouvoir la diversification des sources, des fournisseurs et des itinéraires d'approvisionnement ainsi que des technologies sûres et durables permettant de réduire les émissions de CO₂ et d'augmenter l'efficacité énergétique, y compris pour créer des débouchés commerciaux pour les entreprises de l'UE.

Les dialogues sur l'énergie devraient, le cas échéant, comprendre des discussions sur les évolutions mondiales et régionales en matière de sécurité énergétique et, si possible, tenir compte des particularités et des engagements pertinents existants des États membres de l'UE. Ils devraient également garantir le maintien de la souveraineté des États membres ainsi que de leurs droits souverains d'explorer et de développer leurs ressources naturelles. L'UE reste déterminée à promouvoir les normes les plus rigoureuses en matière de sûreté nucléaire ainsi qu'une amélioration continue de ces normes dans les pays tiers.

Politique fondée sur des valeurs

Le 28 janvier 2016, l'UE a publié son premier rapport sur l'incidence du système de préférences généralisées (SPG), y compris le SPG+, sur quatorze pays vulnérables à revenu faible ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le SPG+ est fondé sur le concept de développement durable. En application de ce système, les pays bénéficiaires sont exonérés de droits lorsqu'ils exportent une série de produits vers l'UE. En échange, ils doivent avoir ratifié vingt-sept grandes conventions internationales, notamment les conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme et celles de l'Organisation internationale du travail sur les droits des travailleurs, et accepter de coopérer au contrôle de leur mise en œuvre. L'ensemble des quatorze pays bénéficiaires du SPG+ évalués ont accompli des progrès importants et ont fait montre d'une réelle volonté politique et institutionnelle, mais ils doivent redoubler d'efforts. Le suivi et le dialogue réguliers avec les pays bénéficiaires actuels (Arménie, Bolivie, Cap-Vert, Géorgie, Kirghizstan, Mongolie, Pakistan, Paraguay et Philippines) se poursuivent. Le prochain rapport bisannuel sur l'incidence du SPG portera sur la période 2016-2017.

Minerais provenant de zones de conflit

L'UE prépare activement les prochaines étapes (et leur renforcement éventuel) en vue du financement d'une série de projets destinés à soutenir l'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. La suite des travaux tiendra compte de l'expérience acquise dans le cadre des programmes européens actuellement mis en œuvre (au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix), de l'intervention sur le terrain de l'OCDE concernant les minerais issus des zones de conflit (appuyée par l'Union à hauteur de 1 million d'euros pour 2014-2015) et de l'initiative régionale sur les ressources naturelles de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs (appuyée par l'Union à hauteur de 3 millions d'euros pour 2014-2016).

Diplomatie économique européenne

La diplomatie économique a pour objectif de contribuer à la prospérité des économies européennes dans le contexte mondial. En faisant jouer les aspects réglementaires, politiques, commerciaux, financiers ou culturels, elle stimule le commerce, la coopération et l'investissement dans le contexte mondial, en mettant à profit les points forts et le rôle prépondérant de l'Europe, en favorisant une véritable coopération entre les acteurs de l'UE et en renforçant la cohérence et l'efficacité de l'action extérieure de l'UE dans le domaine économique.

Les travaux menés en vue d'un programme de diplomatie économique de l'UE qui soit véritablement intégré et efficace se sont poursuivis sur la base des éléments suivants: 1) améliorer la coordination et la cohérence des politiques de l'UE, 2) mieux structurer les relations entre les États membres et les entreprises de l'UE, 3) accroître le rôle de la Banque européenne d'investissement, qui contribuerait dans une large mesure à l'internationalisation des PME et à l'octroi de garanties pour les investisseurs dans les régions à risque, et 4) renforcer le rôle des délégations de l'UE.

PERSPECTIVES POUR 2017

Les travaux sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE constitueront le cadre dans lequel s'inscriront les relations extérieures de l'UE, y compris la PESC, pour les années à venir. La mise en œuvre de cette stratégie dans les différents domaines d'action permettra à l'Union européenne de faire face aux défis et aux crises avec davantage d'efficacité et de coordination. Tout au long de 2017 et au-delà, il sera donné suite aux travaux entamés en 2016 sur des initiatives de suivi visant à faire en sorte que l'action extérieure de l'UE soit plus crédible, marquée par une plus grande réactivité et mieux coordonnée, notamment en ce qui concerne le renforcement de la résilience et une approche intégrée des conflits et des crises, la sécurité et la défense, ainsi que le renforcement du lien entre la politique intérieure et la politique extérieure, une attention particulière étant accordée aux migrations et à la lutte contre le terrorisme.